



Notre 6e congrès national aura lieu à Paris les 11, 12 et 13 novembre 1983

Inscription : La feuille d'inscription, qui sera jointe au bulletin n° 20, devra être parvenue pour le 9 octobre.

D'ores et déjà, vous êtes invité(e) à lire attentivement l'éditorial et, le cas échéant, à compléter votre réponse antérieure, ou même, si vous n'avez rien évoqué pour ce prochain congrès, à prendre la plume. Merci !!!

Le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines tiendra sa 37e session à Paris les 14 et 15 novembre.

COTISATIONS Si vous n'êtes pas à jour, veuillez vous y mettre en tenant compte des décisions de la dernière Assemblée générale. **MERCI !**

L'Assemblée générale de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, réunie à Paris le 16 décembre dernier, a décidé :

- 1°) de fixer à 70 F. le montant de la cotisation-abonnement des personnes physiques responsables d'un service d'archives ecclésiastiques ou religieuses de l'Eglise de France (comme par le passé, les membres de l'Association qui auraient des difficultés financières sont invités à agir pour le mieux, par une offrande au moins symbolique afin de témoigner de leur participation active).
- 2°) de porter à 100 F. le prix de l'abonnement au bulletin pour les personnes physiques ou morales qui désirent entretenir des relations d'information avec l'Association.
- 3°) de faire entrer dans le bureau de l'Association le P. Pierre Sourisseau, responsable du Centre national des archives de l'Eglise de France.

EDITORIAL

Les bulletins XVII et XVIII ont déjà annoncé le prochain congrès et présenté le thème proposé puis retenu : Quels aspects vous paraît-il important de mettre en lumière pour définir l'identité propre de l'archiviste ecclésiastique et religieux ?

Les réponses parvenues jusqu'ici évoquent divers aspects, qu'il serait possible de regrouper sous les trois titres suivants :

- 1) L'archiviste ecclésiastique ou religieux, vu du dehors :
 - ce qui est demandé à l'archiviste par son entourage, par ceux qui ont recours à lui, etc.
 - ce qu'on dit de lui.... et parfois d'autant plus fort qu'on n'a pas recours à lui !
- 2) La conscience que l'archiviste ecclésiastique ou religieux a de sa tâche :
 - ce que lui apporte sa familiarisation avec l'héritage dont il a la charge
 - la responsabilité qui de ce fait lui incombe.
- 3) Il y a aussi un appel qui se fait entendre. Et c'est cet appel qu'il y a lieu de répercuter aujourd'hui.

Pourquoi l'Eglise locale, pourquoi la communauté ecclésiastique ou religieuse a-t-elle un devoir rigoureux, imprescriptible et inaliénable de constituer et d'entretenir ses propres archives, et d'y recourir "d'une manière totalement indépendante"?

C'est à cette question, est-il souligné, qu'il nous faut journalièrement répondre. Or, le contexte présent nous met souvent dans une situation difficile.

D'une part, chaque archiviste ecclésiastique ou religieux qui a un peu de métier sent plus ou moins confusément que cette exigence découle de la nature même de l'Eglise et de sa mission spécifique dans le monde.

D'autre part, cette conviction intime semble battue en brèche, dès que l'on se place au niveau conjoncturel ou contingent : à ce niveau, en effet, les arguments les plus contradictoires s'entrecroisent dans le chatolement d'arguments fallacieux.

Percevant cette situation inconfortable, nous avons d'autant plus besoin d'éclairer notre réflexion et de fortifier notre conviction : le service des archives découle de la mission même de l'Eglise dans le monde; telle est la référence ultime qui peut aider à définir l'identité propre de l'archiviste ecclésiastique et religieux.

C'est à cet appel que nous pouvons nous préparer à répondre, en communiquant déjà quelques éléments au Secrétariat de l'Association en indiquant sur l'enveloppe : "Congrès 1983".

Charles Molette

=====

A signaler d'une manière particulière :

1) Dans les diocèses :

- l'initiative de l'abbé M. Hudry, archiviste diocésain de Tarentaise, qui vient d'inaugurer la publication de *Tarentasia christiana*, bulletin des archives diocésaines de Tarentaise : n° 1, juillet 1982 (cf. infra, p. 21); n° 2, mars 1983 (cf. bulletin n° 20).
- l'appel de l'abbé Gérard Alzieu, archiviste diocésain de Montpellier : pour l'envoi à l'évêché des doubles des actes de catholicité de l'année écoulée, avec indications pratiques et la justification de cet appel (*Eglise de Montpellier*, n° 1 du 8 janvier 1983, p. 7).
- une entrée dans les archives diocésaines de Meaux : le journal autobiographique de Marcel Job, prêtre du diocèse de Metz, qui créa la branche rurale des "Coeurs vaillants" et "Ames vaillantes", fit un stage rural dans le diocèse de Meaux (1948 - 1956) dans le canton de Villiers-Saint-Georges où arrivait bientôt une équipe de la Mission de France (*Présence et dialogue*, 20 nov. 1982 : page du diocèse de Meaux).
- l'installation de nouveaux locaux pour les archives diocésaines (dont il sera plus longuement question dans le bulletin n° 20) à Chartres et à Digne.

2) Dans les communautés religieuses :

- la mise en valeur des riches et anciennes archives du monastère des Clarisses du Puy, à l'occasion du 550e anniversaire de leur fondation (*L'Eveil*, 18 avr. 1982).
- la notice historique publiée à partir des Annales du monastère par les Cisterciennes de Castagniers (Alpes-Maritimes) à l'occasion du 50e anniversaire de leur installation à Castagniers : cette plaquette évoque l'histoire de la communauté fondée à Forcalquier en 1865, transférée à Reillaume par suite de l'afflux des vocations, avant d'arriver près de Saint-Martin-du-Var.

MEMENTO

Nous aurons une pensée et une prière particulière pour :

- Soeur Marie des Anges, née Antoinette Le Bras le 8 juil. 1904, chanoinesse régulière hospitalière de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin, archiviste de la communauté de Malestroit, décédée le 18 sept. 1981

Entrée en communauté le 5 janv. 1938, profession temporaire le 16 juil. 1940, profession perpétuelle le 28 août 1943. A beaucoup travaillé pour la Fédération des Augustines hospitalières de la Miséricorde de Jésus, a contribué très activement à la préparation, à l'organisation et à la tenue de la session de formation des archivistes de la Fédération (à Séné, du 5 au 7 juin 1974). Ayant acquis une formation archivistique, elle a classé les archives de deux maisons fermées, Laon et Vitré; puis s'est occupée des archives de la communauté de Malestroit: "Elle aimait mettre à la disposition de nos communautés les connaissances qu'elle avait acquises", dit sa supérieure. Les archivistes qui ont participé aux congrès de l'Association se rappellent sa ferveur rayonnante.

- l'abbé Marcel Mingam, secrétaire général du Congrès eucharistique international en 1978, puis en 1982 secrétaire particulier de Mgr Donze (év. de Tarbes et Lourdes), décédé dans la nuit du 29 au 30 oct. 1982).

Né le 30 sept. 1917 dans le Finistère, prêtre en 1947, après 10 ans passés dans divers postes de son diocèse et 21 ans au service du Vicariat aux armées, c'est dans la préparation du Congrès eucharistique international qu'il découvre progressivement l'importance des archives. Le résultat de l'impulsion qu'il a alors donnée apparaît dans l'article du P. Mauzaize (cf. infra p. 16).

- Mgr Robert Fiot, ancien vicaire général et archiviste diocésain de Tours, décédé le 1er février 1983.

Né à Sainte-Anne-la-Riche (Tours) le 30 oct. 1903, fasciné dès l'enfance par la personnalité et la vie de saint François de Paule, prêtre le 29 mai 1926, a occupé divers postes dans le diocèse de Tours; il a ravivé le culte du fondateur des Minimes (mort à Plessis-lès-Tours) et a fondé l'Association des Amis de Saint-François-de-Paule afin d'entretenir les lieux, de recueillir les documents et de perpétuer son héritage de sainteté. Erudit local, mémoire vivante du diocèse, il a servi l'histoire de la Touraine jusque dans le service fervent des archives du diocèse. Il a salué avec enthousiasme la naissance de l'Association des archivistes de l'Eglise de France aux congrès de laquelle il a participé autant qu'il a pu.

- Soeur Thérèse-Marguerite, née Marguerite Deboffe le 27 juil. 1903, après une vie très active d'assistante sociale (avec responsabilités nationales à l'U.C.S.S.) qu'elle avait poursuivie - fille de Saint-François-de-Sales - animée par la spiritualité salésienne, était entrée à la Visitation du Mans le 27 avr. 1969. A la fermeture de la maison, elle est allée à la Brunetterie (Poitiers) d'où elle est revenue à Chartres où l'avaient précédée plusieurs visitandines du Mans. L'intérêt qu'elle a porté aux archives de ces différents couvents s'est inscrit dans le gros effort archivistique entrepris actuellement par l'Ordre de la Visitation. Elle est décédée à Chartres le 2 mars 1983 (cf. infra p. 46).

ENTR'AIDE

1) Soeur Marie-Elisabeth (monastère Sainte-Claire, av. Sainte-Colette, à Nice), préparant une thèse sur sainte Colette (1381-1447), serait heureuse d'avoir communication des divers documents de l'époque concernant cette sainte.

2) A vendre, à cause de double emploi, un photocopieur 3 M, état neuf (prix intéressant). S'adresser à : chanoine Andrieux, 40 av. de la République, à Aurillac (tél. /71/ 48.27.02).

Le cardinal Antonio Samoré
Bibliothécaire et Archiviste de la
Sainte Eglise Romaine



(4 déc. 1905 - 3 fév. 1983)

Evoquer ici la figure du cardinal Antonio Samoré, Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise romaine, décédé à Rome le jeudi 3 février dernier, est pour nous un devoir de gratitude.

Il ne saurait être question, dans ces quelques lignes, de retracer la carrière du regretté cardinal Samoré, ni même simplement de rappeler le rôle qui fut le sien dans les hautes fonctions de bibliothécaire et archiviste de la Sainte Eglise romaine, qu'il a assumées pendant près de dix années particulièrement importantes pour l'histoire de cette charge. A ce que j'ai dit le mardi 27 novembre 1979, en l'accueillant au moment où il arrivait à Paris pour présider notre 4e congrès national (cf. Actes du congrès, pp.29-32), il y aurait à apporter le complément de deux dates significatives. Le 18 octobre 1980, en effet, durant le synode qui se tenait alors, le pape a pu inaugurer les quelque 50 nouveaux kilomètres de rayonnages, dont le cardinal Samoré accroissait la capacité de l'Archivio segreto vaticano, sous le cortile de la Pigna. Et le 4 avril 1981, Jean-Paul II est revenu à l'Archivio pour inaugurer l'exposition qui y était organisée afin de commémorer le premier centenaire de

l'ouverture des Archives vaticanes aux savants du monde entier. Ces deux cérémonies, dont la signification ne saurait échapper, étaient comme une consécration solennelle du labeur incessant poursuivi par le cardinal Samoré, en même temps qu'elles soulignaient éloquemment "que l'Eglise continue à attacher une importance capitale à cette mémoire du passé qu'est l'histoire, et donc aux archives qui permettent d'en recueillir le témoignage", pour reprendre les termes du message pontifical adressé à l'occasion de notre 4e congrès national. Sur cette grande oeuvre du cardinal Samoré, il sera bon de revenir de quelque façon dans le prochain numéro du bulletin. Aujourd'hui, qu'il me soit permis de livrer tout simplement quelques souvenirs.

C'est bien au cardinal Samoré que nous devons d'avoir institué les stages de formation archivistique spécialisée. Et c'est pourquoi, lors de notre congrès de 1979, j'ai tenu à lui laisser le plaisir d'annoncer lui-même cette initiative et la réalisation prochaine du premier de ces stages. A plusieurs reprises, en effet, il m'avait entretenu du souci qu'il avait de la formation des archivistes ecclésiastiques et religieux pour l'accomplissement de leur grand service éminemment ecclésial. Sa délicate insistance ayant fini par vaincre toutes mes hésitations, il a voulu faire davantage encore et nous aider efficacement, afin de "former les formateurs", par ces deux semaines d'information archivistique au Vatican, pour lesquelles non seulement il a mis à contribution les services de l'Archivio segreto vaticano, mais encore il a tenu à introduire lui-même, sans épargner sa peine et avec une exquise délicatesse, les participants dans la grande tradition de l'Eglise vis-à-vis de sa mémoire propre. Pour l'Association des archivistes de l'Eglise de France, c'est bien un devoir de rendre grâce au Seigneur pour avoir pu ainsi bénéficier de cet amour lumineux de l'Eglise et de nous souvenir, dans notre prière, de celui qui en était animé.

Photo ci-contre : Le samedi 21 juin 1980, à l'Archivio segreto vaticano, autour du cardinal Samoré, on reconnaît, de gauche à droite :

Sr Madeleine-St-Jean
P. Bizeau
P. Sourisseau

C. Molette
Mgr Giusti
(de dos)
P. J. Mauzaize

Ajouterai-je que, l'ayant personnellement approché jusqu'à plusieurs fois chaque année pendant près de dix ans, je ne saurais oublier l'amitié fidèle et sans réserve qu'il a tenu à me témoigner. A travers de fructueuses rencontres touchant la préservation et la conservation des archives de l'Eglise, c'est véritablement l'âme d'un prêtre de Jésus-Christ qu'il m'a été donné de percevoir. En l'accueillant à Paris, j'avais évoqué sa médiation dans le différend surgi entre l'Argentine et le Chili à propos des trois îles situées à l'embouchure atlantique du canal de Beagle et commandant l'entrée du passage naturel qui permet d'éviter le cap Horn; et à ce propos j'avais dit : "En ayant une haute conception de sa mission, le médiateur fait ainsi se grandir chacune des deux parties qui ont accepté son intervention : c'est de leur propre fonds, en effet, que toutes deux sont amenées à tirer le ressort qui les grandit, en leur faisant substituer à la force matérielle des armes la force morale de la justice et de l'équité." Cette authentique charité qui ne cesse de chercher à grandir les hommes, voilà ce qui émanait de sa personne et que d'entretien en entretien il communiquait à l'interlocuteur que j'étais. A travers les diverses questions que nous étions amenés à aborder dans une confiance absolue et dans un climat de bienfaisante simplicité, il m'aidait à apporter, en ce qui concernait le champ grandissant de mes responsabilités, ce même souci d'amener tous et chacun à tirer de leur propre fonds le ressort qui les grandit, en leur faisant substituer à la force pesante de leur inertie, de leur ignorance, de leurs préjugés ou de leurs inconséquences, la force morale de la justice et de l'équité..... Ce témoignage aussi, c'est pour moi un devoir de gratitude de le rendre à l'heure où le Seigneur vient de rappeler à Lui son serviteur.

Eclairés et fortifiés par la sollicitude qu'il a portée au développement et à l'activité multiforme de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, puissions-nous tous nous renouveler dans le service ecclésial qui nous incombe, pour grandir l'homme, de "Servata tradere viva".

Charles Molette, février 1983.



Une vie de fidélité, vécue par amour

Les obsèques du Cardinal Samoré décédé le 3 février 1983 se sont déroulées en la basilique Saint-Pierre le 5 février. Durant la Sainte Messe qu'il a concélébrée avec 36 cardinaux, Jean-Paul II a prononcé l'homélie dont voici la traduction :

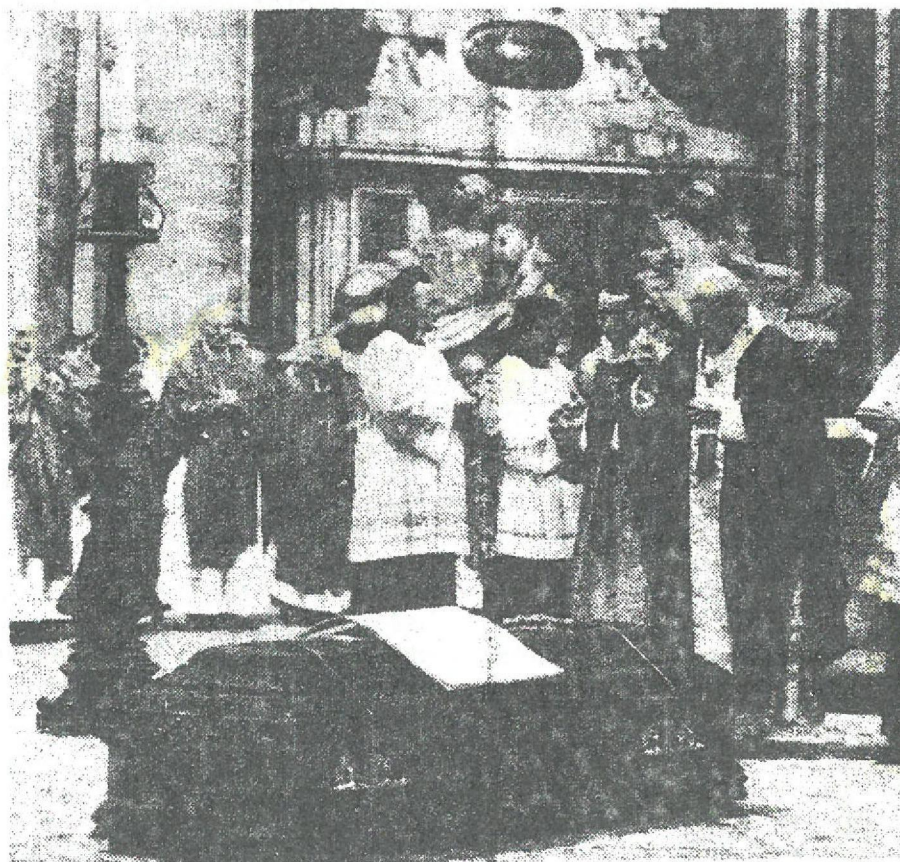
1. "Vigilate, quia nescitis qua hora Dominus vester venturus sit" - "Veillez donc, car vous ne savez pas quand va venir votre Maître" (Mt 24, 42).

Alors que résonnent encore les joyeux accents pour l'appel de 18 insignes ecclésiastiques à faire partie du Sacré-Collège, les adorables dispositions de la Providence nous ont convoqués à cette Célébration Eucharistique, mystère de mort et de résurrection, autour du cercueil de notre cher et vénérable Frère Antoine Samoré, Cardinal-Evêque du titre de l'Eglise suburbicaine de Sabina et Poggio Mirteto, Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise Romaine.

Notre coeur souffre pour cette disparition inopinée, qui nous prive de la présence matérielle et des habitudes de vie de ce distingué Cardinal auquel beaucoup des nôtres, et celui qui vous parle le tout premier, étaient attachés par de profonds liens d'affection et d'estime. Mais la foi projette sa lumière rassérénante sur notre douleur. La parole divine du Christ, du Christ résurrection et vie, oriente toutes nos pensées, tous nos sentiments et fortifie en nous la confiante attente de cette joie sans limites ni failles que Dieu prépare pour ceux qui l'aiment.

2. Notre frère, le Cardinal Samoré, que nous confions aujourd'hui à sa bonté et à sa miséricorde, fut l'un de ceux-ci. Entré à l'âge de 11 ans au séminaire diocésain de Plaisance, il passe ensuite au Collège Alberoni, dans la même ville, dédiant toutes ses juvéniles ressources à l'idéal du sacerdoce qu'il réalisa le 10 juin 1928 en la cathédrale de l'Eglise de Plaisance.

Dès ce moment, son chemin fut entièrement marqué par la fraîcheur et l'enthousiasme des prémices sacerdotales. Tous ceux qui l'ont connu et ont été quelque peu familiers avec lui ont admiré ses vertus humaines, chrétiennes et sacerdotales. De tempérament réservé et peu liant, il possédait une extraordinaire charge d'humanité et



s'imposait par la vivacité de son intelligence, sa prudence, sa largesse de coeur. Le recueillement, la prière, la dévotion envers l'Eucharistie et envers la Vierge nourrissaient en lui l'espérance, la charité, et soutenaient son inlassable et fervente activité qui était aussi une des caractéristiques de sa personnalité peu commune.

Le sacerdoce ministériel du Cardinal Samoré s'est déroulé sous le signe de l'humilité et de la douceur, dons remarquables de son monde intérieur qui captivaient tous ceux qui entraient en contact avec lui.

"Homme de Dieu" au sens le plus plein, il était constamment orienté vers le surnaturel avec une sincère droiture. Les questions, les problèmes, les circonstances du moment, il les voyait avec le regard pénétrant de la foi dans la perspective plus élevée de la fin ultime. Notre inoubliable frère peut donc être placé dans la catégorie des bons et fidèles serviteurs qui font de leur vie une continuelle attente du moment suprême et qui, lorsque vient ce moment, sont accueillis dans la joie du Seigneur. Nous sommes fermement convaincus que, purifiée des marques de la faiblesse humaine, son âme a déjà été accueillie dans la béatifique vision de Dieu.

3. "Fidelis servus et prudens" - "Serviteur fidèle et avisé" (Mt 24, 45).

Le Cardinal Antoine Samoré était l'homme de la fidélité ! Homme, chrétien, prêtre fidèle. Je désire rappeler surtout sa fidélité au Pontife Romain et au Siège Apostolique auxquels il a consacré 54 années de service fécond ininterrompu.

Cet itinéraire commence en 1932 comme attaché à la Nonciature de Lituanie où il travaille six années. Il fut ensuite appelé à ce qui, à l'époque, était la Première Section de la Secrétairerie d'Etat et là, sous la direction de son "maître", le regretté Cardinal Dominique Tardini, il travailla durant toute la période de la seconde guerre mondiale, apportant une sensible et intelligente collaboration à l'intense action de Pie XII qui tentait d'éviter la guerre, puis d'en guérir les blessures et de hâter le retour à la paix.

Après avoir travaillé près de la Délégation Apostolique aux Etats-Unis, il fut élevé, en 1950, à la dignité épiscopale et envoyé comme Nonce Apostolique en Colombie où il se prodigua avec un constant dynamisme pour le développement et la croissance de l'Eglise dans cette noble nation, pour l'approfondissement des rapports d'estime et de cordialité avec les autorités civiles, pour la promotion humaine des humbles et des pauvres.

Trois années plus tard, en 1953, il fut rappelé au Vatican pour y exercer les fonctions de Secrétaire de la S. Congrégation pour les Affaires Extraordinaires. Quant au travail qu'il accomplit durant les 14 années qu'il remplit cette charge je me contenterai de mentionner les intenses efforts qu'il déploya en faveur de l'Amérique Latine, favorisant la fondation et soutenant le développement du CELAM et de la Commission Pontificale pour l'Amérique Latine dont il anima l'activité pendant de longues années. Créé Cardinal en 1967 il fut appelé à diriger la S. Congrégation pour les Sacrements, et en 1974 il fut nommé Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise Romaine.

En décembre 1978, en un délicat moment des rapports entre l'Argentine et le Chili, j'ai choisi le Cardinal Samoré pour être mon Envoyé Spécial près les deux gouvernements et successivement je l'ai chargé de me représenter personnellement dans l'action médiatrice qui m'avait été demandée en confiance. A cette très délicate tâche, il s'est appliqué jusqu'au bout avec sa sagesse, pondération et ferveur habituelles.

Je veux espérer qu'avec l'aide du Seigneur l'oeuvre patiente accomplie par le Cardinal Samoré pourra être le plus tôt possible couronnée du succès que nous souhaitons tous.

4. Puis, comment ne pas évoquer les initiatives de directe sollicitude sacerdotale dans lesquelles le regretté Cardinal s'était personnellement engagé, y dépensant

des trésors de générosité et de sensibilité humaine ?

J'entends mettre l'accent sur son attachement assidu à la Villa Nazareth, l'Institution héritée du Cardinal Tardini, où il s'est prodigué comme un père, y allant presque chaque jour, et se transformant en enfant parmi les enfants. Je pense également aux oeuvres d'indiscutable valeur religieuse, sociale et culturelle que le Cardinal Samoré laisse en sa ville natale de Bardi à laquelle il est resté toujours profondément attaché.

5. Mes très chers, j'ai voulu évoquer les principales étapes de l'intense ministère de notre frère appelé maintenant à l'éternité, pour mettre en lumière ce qui a été l'idée-force, celle qui a inspiré toute sa vie. Ce fut la fidélité. Une fidélité totale, solide, limpide. Une fidélité vécue avec amour. En 1979 j'ai eu l'occasion de faire allusion à la grande expérience diplomatique du Cardinal Samoré (cf. Insegnamenti II, 1979, p.48). Mais je sais qu'il n'avait à coeur qu'une seule reconnaissance : celle de sa fidélité au Pape et au Saint-Siège. Les dernières paroles qui ont franchi péniblement ses lèvres, peu avant sa rencontre avec le Seigneur, et qu'ont recueillies avec une anxieuse attention ceux qui l'assistaient, furent une déclaration de fidélité pleine de passion.

"Les âmes des justes sont dans les mains de Dieu... Ceux qui sont fidèles vivront près de Lui dans l'amour parce que grâce et miséricorde sont réservées à ses élus" (Sagesse 3, 1.9).

Quand le Seigneur est venu à la rencontre de notre frère, durant la matinée du 3 février, il l'a trouvé entièrement pris de cette anxiété de fidélité qui avait guidé toute son existence. C'est précisément pour cela que nous pouvons croire que son âme a été accueillie avec celle des justes, et qu'elle est maintenant "dans les mains de Dieu".

Pour nous, encore en marche sur les routes du temps, le pieux décès de notre frère devient un stimulant et un engagement renouvelé de dévouement au devoir dans la fidélité et dans l'amour.

"Le Seigneur est mon pasteur, je ne manque de rien : / sur des prés de gazon il me parque, / près des eaux reposantes il me mène...." (Psaume 23/22, 1-2).

Ces paroles du Psaume à répons, le regretté défunt peut bien les prononcer en ce moment dans la paix de Dieu. Mais ce sont des paroles qui jaillissent spontanément de nos lèvres de pèlerins qui hâtent le pas vers le but.

"Même si je marche dans un val ténébreux, / je ne crains aucun mal, car tu es avec moi" (ibid. 4).

Oui, Seigneur, marche près de nous pour que nous n'allions pas nous perdre dans "le val ténébreux" de cette vie. "Ta houlette et ton bâton" nous guident jusqu'à ce lieu où, comme nous le savons, nous retrouverons tous ceux que nous avons aimés et que nous aimons.

Amen !

(L'*Osservatore romano*, édition hebdomadaire en langue française, n° du 15 février 1983, p. 7).

OU EN EST LE CENTRE NATIONAL
DES ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE ? (*)

Le Centre national des archives de l'Eglise de France a été présenté dans le bulletin n° 17 de l'Association. Dans cet article, j'ai dit comment cette fondation, encore récente, répondait à un voeu émis en 1973 à la première rencontre des archivistes diocésains et religieux et quel but on y poursuivait : "non pas regrouper les fonds existants mais assurer la sauvegarde des archives qui ne ressortissent à aucun dépôt en exercice et qui risquent d'être définitivement perdues".

Pour préciser les perspectives du fonctionnement de ce Centre national, l'article évoquait diverses instances de l'Eglise de France de type supra-diocésain ou inter-instituts pour en arriver à une définition de ce Centre comme un nouveau dépôt central ouvert d'abord pour accueillir les archives des organismes centraux de l'Eglise de France et également pour servir de relais d'accueil et de protection pour des fonds, quelle que soit leur provenance, qui ne ressortissent à aucun autre dépôt ou sont, pour une raison quelconque, en péril.

Ces cinq pages et demies du Bulletin sont parues en mars 1982, il n'y a donc pas un an. Parler une nouvelle fois du Centre national, n'est-ce pas superflu ?

Comme le Président de l'Association m'a demandé une communication en cette Assemblée générale sur ce sujet, je vais essayer de le traiter d'une autre manière que dans le Bulletin, d'une façon plus directe, avec des informations, en me basant sur mes activités quotidiennes et en vous faisant part de mes essais. Je recevrai volontiers vos remarques et vos suggestions pour modifier ou pour améliorer mon travail...

En 1981, un des évêques français disait à l'Assemblée plénière de Lourdes: "Pour préparer l'avenir, plutôt que de tirer artificiellement des plans sur la comète, n'aurions-nous pas à désensabler des sources ?" (1)

Rassembler les traces de l'action missionnaire de notre Eglise, éviter qu'elles ne soient recouvertes par les sables de l'oubli ni perdues dans le magma indifférencié du passé, les rendre au contraire accessibles, lisibles, évocatrices, c'est, me semble-t-il, favoriser un peu le travail souterrain de ces sources qui sans bruit imminent on ne sait où, jusqu'au jour où quelque grâce leur permet de reparaître et de jaillir dans la fraîcheur et la fécondité. En essayant, avec les conseils du Père Molette et en union avec vous qui êtes au travail ailleurs, de mettre sur pied ce Centre national, peut-être contribuons-nous ainsi, pour une petite part, à la mission de l'Eglise qui est en France.

*

* *

Le Centre national des archives de l'Eglise de France est constitué actuellement par deux dépôts séparés mais complémentaires : l'un est situé au 106, rue du Bac et mérite d'être considéré comme le principal, même s'il est, en

(*) Intervention du P. Pierre Sourisseau, lors de l'Assemblée générale de l'Association, le 10 décembre 1982.

(1) Cité dans "L'Eglise que Dieu envoie", Le Centurion 1981, P. 11

mètres linéaires, le second; il est en effet relié-organiquement pourrait-on dire- avec le Secrétariat de l'Episcopat et garde les archives qui en émanent.

Le second qui joue donc le rôle d'un dépôt annexe, est établi dans un immeuble appartenant à la Conférence épiscopale française : bien que l'installation ne soit pas encore tout à fait terminée, deux salles sont pour l'instant munies de rayonnages Strafor; dans la première sont déposées les archives qui font suite à celles du magasin de la rue du Bac ainsi que les fonds déposés pour raisons diverses; dans la seconde ont pris place tous les "instrumenta" de travail" nécessaires.

*

* *

Quelles sont les activités de ce Centre national ?

1) - Depuis le Bulletin du printemps dernier qui signalait de façon succincte les fonds déposés, ont été versées les archives du Comité catholique de l'enfance (CCE), organisme fondé en 1948, avec un fonctionnement maximum entre 1955 et 1967 et qui regroupait des Mouvements ou Institutions axés sur l'enfance et ses problèmes.

- ont été versées aussi les archives du Comité national des Constructions d'églises, devenu le C.E.N.E.R.I.E.R. : Centre national d'études et de recherches pour l'implantation des équipements religieux. Cet organisme a travaillé surtout entre 1960 et 1972, date de sa dissolution, et depuis il est relayé - en partie seulement - par le Comité national d'Art sacré, un des deux services du Centre national de pastorale liturgique.

- sont entrés également des versements qui se font maintenant régulièrement : ceux du Secrétariat général de l'Episcopat, de l'Apostolat des laïcs et du service de documentation.

2) - Quant aux consultations des archives, il n'y a actuellement que des demandes passagères et ponctuelles; la plupart concernent des décisions de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques sur des Mouvements d'Action catholique.

Ces consultations se font au Secrétariat de l'Episcopat. Le dépôt annexe n'est pas encore équipé pour recevoir les chercheurs.

Il faut encore signaler l'activité assez grande qui entoure le fonds de la Postulation de la Cause du Père de Foucauld. Comme le Bulletin l'a signalé, les archives de cette Postulation ont été versées au Centre national en 1980.

A part quelques ouvrages et bulletins, ce fonds ne s'accroît pas actuellement, mais la Postulation qui poursuit l'édition des Ecrits spirituels de Charles de Foucauld, demande souvent des recherches pour vérifier noms et dates, pour confectionner une bibliographie aussi exhaustive que possible en vue de la Positio demandée par la S.C. des Causes des Saints, etc...

Pour conclure ce paragraphe sur les activités du Centre national, il faut dire que le moment semble venu, après des mois de démarrage et d'installation, d'élaborer un règlement intérieur; et, comme fait chacun d'entre nous, il faudra mettre au point ce règlement intérieur dans le cadre du Règlement général des archives de l'Eglise de France.

*

* *

A entendre ce que je viens de dire, on pourrait penser que ce Centre national n'a pas dû occuper son homme. En fait, depuis le printemps dernier, depuis avril exactement jusqu'à septembre, il a fallu faire face à un déménagement.

Je passe sur les conditions concrètes du transfert, accompli, je crois, sans dégât ni perte, pour parler un peu des objectifs qui ont été les nôtres pendant quelques semaines.

Depuis sa fondation, le Centre national était hébergé avenue de Breteuil dans une salle attenante à la Bibliothèque centrale d'études, avec quelques étagères dans un sous-sol rempli des volumes de cette Bibliothèque, mis au rebut parce que périmés. Quand la décision du déménagement fut connue, après Pâques de cette année, l'Association des Archivistes de l'Eglise de France reçut en don tout ce qui pouvait, dans les réserves de cette Bibliothèque, avoir valeur documentaire pour l'histoire de l'Eglise, avec possibilité de le ventiler dans différentes bibliothèques spécialisées, la Bibliothèque centrale d'Etudes ne conservant, pour des raisons de place et pour restreindre ses activités, qu'une sélection de livres contemporains conformes aux goûts de ses clients.

Un gros travail de tri fut alors entrepris, mais je crois qu'il ne fut pas sans intérêt pour le domaine qui nous intéresse. Car la B.C.E. (Bibliothèque centrale d'études) remonte à 1907. Elle fut fondée à ce moment-là - après la séparation comme beaucoup d'autres oeuvres - par un jésuite, le Père Piolet, pour fournir à ses adhérents des livres sur les questions historiques, philosophiques, religieuses et sociales.

En 1933, elle s'enrichissait des 9.000 volumes de la Bibliothèque sacerdotale de l'Oeuvre des campagnes. Cet ensemble formait donc un fonds important, et cela à deux titres, à cause d'une part, de la variété des ouvrages, et d'autre part, comme témoin des préoccupations d'une époque.

Les ouvrages, intéressants mais qui avaient davantage leur place ailleurs, étaient versés dans telle ou telle bibliothèque spécialisée : ceux qui avaient trait à la liturgie et aux dévotions étaient dirigés vers la bibliothèque du CNPL et ce versement était le début d'une collaboration avec ce secrétariat. Ceux qui touchaient aux vocations, à la formation du prêtre et du religieux, la plupart édités par le "Recrutement sacerdotal" oeuvre du Père Delbrel, allaient au Service national des vocations, ce qui permettait là encore, d'établir des contacts fructueux. Tous les ouvrages qui concernaient les fondations religieuses, les biographies des fondateurs, des fondatrices, étaient mis à part pour servir de documentation au fonds réclamé par le Comité permanent des religieux et qui vient de s'ouvrir chez les bénédictins de l'abbaye de la Source à Paris, comportant les textes anciens et récents, des Constitutions et des Règles de vie des Ordres et Congrégations. Enfin, des revues du siècle dernier et du début du XXe siècle ont été données à une bibliothèque qui, en échange, a versé aux Archives de l'Eglise de France, plusieurs pièces précieuses et importantes.

Quand ces travaux de tri et de ventilation liés au déménagement furent terminés, il était temps, la rentrée étant faite, de penser à continuer l'entreprise inaugurée l'année dernière et dont il faut maintenant parler.

Un des soucis de l'Association, vous le savez bien, c'est de travailler à la formation archivistique de ses membres et, plus largement encore, d'apporter aux responsables des unités administratives qui produisent des archives, une aide efficace pour qu'au départ même de la production et tout au long de leur parcours, les documents journalièrement produits soient entourés de précautions telles qu'ils puissent être traces de la vitalité de l'organisme dont ils sont issus. Ces précautions, vous les connaissez bien pour les prendre chaque jour, impliquent tri, classement logique, catalogage, conditionnement matériel, etc... et surtout souci de continuité et de persévérance dans le travail des secrétaires et des préposés aux archives.

Or ces conditions et ces soucis n'étaient pas, loin de là, le fort des Mouvements; les circonstances dans lesquelles ils sont appelés à s'occuper de leurs papiers sont souvent délicates : fin de mandat où il faut passer quantité de consignes, déménagement de locaux qui appelle souvent usage de la poubelle, rotation assez rapide du secrétariat, organisation parfois rudimentaire des bureaux en attendant mieux, sans parler des péripéties d'une guerre, d'une occupation ou plus simplement d'une crise interne au Mouvement qui amènent les responsables du moment à une liquidation de ce qui peut devenir compromettant !

Un effort a été tenté par l'Association des Archivistes de l'Eglise de France et par le Secrétariat à l'apostolat des laïcs en 1974 : une rencontre a été annoncée entre responsables des archives dans les Mouvements " pour mettre en commun les expériences positives, les difficultés, et déterminer les moyens les plus opportuns afin d'améliorer ce qui pouvait l'être".

Même si le résultat de cette rencontre est resté insuffisant, elle marque comme le point de départ d'une politique commune aux deux instances qui l'avaient décidée. En 1979, c'est ce même Secrétariat pour l'apostolat des laïcs qui rappelait aux responsables des mouvements ou organismes catholiques, l'existence de l'Association, la fonction de suppléance que pouvait jouer le Centre national - établi entre temps - et surtout le caractère inaliénable des archives des Mouvements, ceci afin de mettre obstacle à certaines tendances spoliatrices qui se faisaient jour.

Pour aller plus loin dans l'aide à fournir aux Mouvements et organismes de laïcs, en 1981 leur est proposée une visite avec les buts suivants : faire connaître l'Association et les instruments de formation et de travail qu'elle a mis au point, faire connaître le Centre national et les services de subsidiarité qu'il peut rendre, déterminer enfin dans chaque cas la solution qui paraît la plus adaptée pour traiter les archives des Bureaux nationaux.

Depuis un peu plus d'un an, contact a été pris avec 29 Mouvements ou organismes de laïcs et 21 d'entre eux ont été visités. En priorité ont été contactés les Mouvements qui sont sous le label "Action catholique"; certains ont été visités une fois, d'autres plusieurs fois et l'un d'entre eux même, assez souvent, afin de conseiller une équipe d'archivistes bénévoles et de travailler avec cette équipe.

Mais sur les listes du Secrétariat pour l'apostolat des laïcs, il y a 91 adresses, et il faut y ajouter, si nous voulons toucher ce qui est vivant actuellement, bien d'autres mouvements, par exemple l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), l'Aide à toute détresse (ATD-quart monde), les groupes du Renouveau charismatique, dont l'Assemblée plénière a parlé à Lourdes il y a un mois à partir d'un dossier bien documenté.

Je pense aussi à d'autres groupes, comme les parlementaires catholiques, à des organismes d'origine catholique et actuellement non confessionnels, comme la Croix d'Or, à des Secrétariats internationaux qui ont leur siège en France (il doit y en avoir une dizaine, les autres étant en Belgique ou en Suisse : l'Annuaire catholique 81-82 fournit sur tous ces organismes une liste qui dépasse de plusieurs dizaines le chiffre du Secrétariat pour l'apostolat des laïcs cité à l'instant).

Assurément, il n'est pas toujours très facile de fixer une première rencontre avec les Mouvements. Certains se contentent de dire qu'ils ont tel et tel fonds, bien tenus, et en un premier temps ils ne jugent pas utile d'aller plus loin; sans doute avec ceux-là s'avère-t-il nécessaire de faire un autre genre de tentative pour que la proposition se concrétise davantage... D'autres sont pris par des préparations des Conseils nationaux ou sont en déménagement ou en instance de changement d'équipe dirigeante : on renvoie la visite à beaucoup plus tard (on a programmé une visite pour mai-juin 83 !) ... D'autres ont le Président en province et répondent : "Nous notons votre demande et nous en parlerons au Président, il doit passer dans deux jours !" Peut-être en parle-t-on, mais rien de plus ne se passe.

Par contre, il est arrivé que la visite tombait à point nommé : on venait d'ouvrir une salle pour archives (au CCFD par exemple), une personne ou deux viennent de commencer le tri, on a mis la question au programme de la prochaine réunion de bureau, etc....

Plusieurs mouvements nés aux environs de 1930 viennent de passer ou vont passer le cap des 50 ans et en ont profité ou vont en profiter pour faire le point et écrire leur cheminement. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit également de se situer face à des demandes de consultations, ce qui arrive assez souvent, on s'en doute, pour un peu qu'on suive les tendances de la recherche actuelle avide d'analyses sur les Mouvements d'Action catholique, ceux de jeunes et de femmes en particulier. Arrivés au 50ème anniversaire, beaucoup de Mouvements se préoccupent aussi de recueillir les témoignages écrits ou oraux des pionniers avant que ceux-ci ne disparaissent.

Quand donc, la proposition de l'Association rencontre un souci du Mouvement et vient donner une réponse, alors c'est un vrai soulagement pour le Mouvement visité.

Si la plupart ont déjà une amorce de classement, ils reçoivent cependant avec intérêt le cadre-type de classement que leur propose l'Association. Ils peuvent vérifier - comme cela s'est vérifié également auprès des Congrégations religieuses - que les archives englobent plus qu'on ne le pensait et surtout qu'elles peuvent trouver place dans un ensemble, et d'une façon logique.

Souvent, en effet, les classements ont été élaborés empiriquement sur place, selon les besoins ponctuels du Secrétariat; ces classements ne sont pas sans valeur, mais ils risquent à la longue de perdre cohérence et simplicité et de ne plus pouvoir rendre les services demandés....

Le cadre-type présenté par l'Association et tel que vous l'avez reçu dans la livraison du Bulletin de mars dernier (page 55 et annexe), a, lui, au contraire, été conçu comme les autres cadres du Manuel des Archives de l'Eglise de France, pour respecter la vie de l'organisme qui produit les documents; la vie, c'est la naissance, donc la fondation (série A).

Ce sont les relations (séries D - E - F - H), des actions relevant de soucis matériels et spirituels (séries Q - L - P), des activités spécifiques (séries M - S)... On retrouve ainsi la vie jusque dans le libellé des séries et des sous-séries et dans leur articulation réciproque. Un point demande parfois à être mieux expliqué : Série G : Administration, parce qu'on restreint ce terme à "Secrétariat administratif".

Même réponse positive quand sont offerts le modèle de fiche pour les consultations et les 9 règles pour les consultations tirées du Manuel.

Quand on aborde la question de l'inventaire des archives centrales du Mouvement, on se rend compte que des inventaires partiels existent ici ou là ou sont en cours; le plus souvent on se contente des mentions indiquées sur les cartons d'archives qu'on a placés selon un classement "maison" et les secrétaires, habitués à leur "maison", s'y retrouvent.!

En général, les Mouvements ont gardé intégralement leurs bulletins; dans de nombreux cas, ce sont même des collections reliées et on les considère comme le coeur du dépôt. Récemment, un Mouvement de jeunes faisait part de ses inquiétudes concernant la conservation de ses premiers journaux qui ont maintenant un demi-siècle de vieillissement : le papier est devenu cassant et part en lambeaux à chaque manipulation... or ce Mouvement n'est pas riche... Il y a là un problème réel pour lequel il faudra trouver une solution.

Un point qui mérite d'être relevé et qui revient souvent dans la visite auprès des Mouvements, c'est la situation de leurs archives au niveau des fédérations ou des départements ou autres organisations de la base.

Les Bureaux nationaux en ont le souci et ils ont déjà alerté leurs respon-

sables fédéraux ou prévu de le faire à l'occasion d'une rencontre ou en prévision d'un anniversaire du Mouvement. L'effort de sensibilisation entrepris dans les instances nationales commence à atteindre par osmose les niveaux régionaux et diocésains et les Mouvements qui, au National, manifestent un grand intérêt et même un "culte" pour leurs archives, le communiquent à leur base.

Quant à notre Association des Archivistes de l'Eglise de France qui touche les diocèses et les archivistes diocésains, elle ne cesse de rappeler à ces derniers qu'il y a un effort à lancer ou à poursuivre pour aider les Mouvements, les Mouvements de jeunes en particulier, à tenir leurs archives en ordre et éventuellement, à les verser au dépôt central du diocèse, chaque fois que la Direction des oeuvres n'est pas équipée pour les accueillir. Il est facile de comprendre, et un Mouvement visité me l'a dit même de façon un peu vive, que, pour diverses raisons, le plus souvent d'ordre psychologique, les responsables d'une Fédération, d'une Section locale encore plus, peuvent hésiter à aller frapper chez l'archiviste diocésain pour envisager avec lui un versement ou même pour lui signaler un fonds en péril.

Par contre, un archiviste diocésain, chaque fois qu'il sait prendre l'initiative d'une démarche auprès des Mouvements, est bien accueilli; et il lui est facile d'organiser une visite systématique des Mouvements et OEuvres existant dans le diocèse, d'expliquer aux responsables, le Manuel des Archives de l'Eglise de France à l'appui - puisqu'il est adopté par les autorités ecclésiastiques et religieuses -, que les archives des Mouvements reconnus ou agréés par l'évêque font partie du patrimoine de l'Eglise et ressortissent à ce titre d'un dépôt central, qui, en l'occurrence, est celui des archives diocésaines.

Cet entretien peut donner lieu, comme cela se produit déjà de divers côtés, à l'établissement de relations suivies et efficaces ainsi que les prévoit le titre II du Manuel : "Les archivistes des dépôts centraux..."

Puisse mon intervention de ce soir offrir l'occasion de développer ces soucis et d'étendre l'action entreprise.

*
* *

Voilà donc toute une activité qui demande persévérance mais qui n'est pas sans porter déjà quelques fruits. Force est de reconnaître que l'initiative de l'Association aura été déterminante pour encourager, relancer, guider et proposer...

La même activité d'ailleurs est en train de se dérouler auprès d'autres organismes de l'Eglise de France : non plus les Mouvements de laïcs, mais les Secrétariats nationaux.

Qui sont les Secrétariats nationaux ?

La liste officielle en donne 23, sans compter le Secrétariat général de l'Episcopat, lui-même subdivisé en un secrétariat général et en quatre secrétariats adjoints. La plupart sont tout simplement les Secrétariats des Commissions épiscopales ou des Comités épiscopaux, mais il y a aussi d'autres genres de Secrétariats : le Secours catholique, par exemple, ou Chrétiens-Médias (ex FOCS), qui sont d'ailleurs dans les deux listes : la liste des Secrétariats et la liste des Organismes de laïcs; d'autres sont bien connus et très importants, tels le Centre national de l'Enseignement religieux ou le Secrétariat général de l'Enseignement catholique.

C'est en fonction de cette liste de Secrétariats nationaux que j'ai organisé, comme je le disais tout à l'heure, un minimum de "Documentation" au Centre national des Archives de l'Eglise de France, afin d'aider à l'intelligence des documents engrangés.

Or, au niveau de ces Secrétariats nationaux de la Conférence épiscopale française, un besoin se fait sentir depuis quelques mois, un besoin de coordonner la documentation reçue, de se transmettre mutuellement des informations pour en uni-

fier et simplifier le traitement et pour envisager à plus long terme comment avancer vers les procédés nouveaux de l'informatique.

Une visite systématique des Secrétariats par groupe de travail a été effectuée : en tant que participant à ce groupe, j'ai été amené à situer le problème des archives à côté du problème des bibliothèques, des publications, et ainsi ont pu être communiquées aux Secrétariats nationaux de la Conférence épiscopale, certaines nouvelles qui n'étaient pas bien arrivées : l'effort commencé par l'Association concernant la formation des archivistes, l'ouverture d'un Centre national capable de recevoir des dépôts de ces Secrétariats, l'existence d'un Manuel, d'un Bulletin, etc

Plusieurs Secrétariats sont intéressés par un cadre de classement : on va essayer, pour la rencontre prévue le 2 février, de leur faire une proposition sur ce point précis, en tenant compte de la variété des situations, car il est évident que les "gros" Secrétariats qui fonctionnent depuis 30 ou 40 ans avec des missions variées et importantes, n'ont pas attendu jusqu'à maintenant pour mettre sur pied un classement qu'ils ont estimé conforme à leurs besoins, tandis que des Secrétariats bien plus souples et tout récents doivent se référer à d'autres données, mais là encore, le meilleur classement sera sans doute celui qui, en rendant l'image la plus fidèle des actions et de la vie de l'organisme, pourra lui servir de guide normatif.

*
* * *

Ce service ou ces services apportés aux Secrétariats sont importants sans doute, mais ce qui paraît plus positif encore, c'est le progrès de la sensibilisation de ces instances de l'Eglise de France.

Que ce soit pour les Secrétariats nationaux ou pour les Mouvements d'Action catholique, il faut considérer que tout ce qui peut concourir à une prise de conscience plus active de la place des archives dans la marche de l'Eglise, est un service rendu à sa mission. Un peu partout, des responsables et aussi des bénévoles, disent volontiers qu'ils "y croient" : par son existence même, le Centre national contribue à les soutenir dans leur bonne volonté.

Cette fondation, décidée voilà bientôt dix ans, à peu près lancée sur la piste maintenant, peut donc être un Centre de deux façons : en voyant confluer d'un peu tous les horizons des papiers à protéger, mais aussi en étant un lieu symbolique où reste bien présent ce souci de l'Eglise : "si nous voulons qu'elles surgissent un jour, désensablons les sources" !

C'est peut-être bien la traduction de notre "Servata tradere viva".

Pierre Sourisseau

16 décembre 1982.

LES ARCHIVES DU CONGRES EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL (1981)

Ayant été contacté par téléphone en septembre 1981 (d'ailleurs à ma grande surprise) par Mgr l'évêque de Tarbes et Lourdes pour envisager le classement et l'inventaire des archives du dernier Congrès eucharistique, il m'a été donné, pour la première fois, après avoir traité nombre de fonds d'archives privées : chartriers, papiers d'oeuvres missionnaires et de congrégations religieuses, d'aborder un ensemble documentaire comme celui-ci. Il était donc permis d'envisager ce travail avec une certaine appréhension. On ne peut, en effet, classer un fonds à partir d'à-priori du fait que les documents sont la résultante du fonctionnement d'une institution ou d'organismes producteurs. La première démarche à effectuer en abordant un fonds devant donc consister dans la connaissance et l'étude des structures qui ont secrété les documents. Or j'ignorais tout de celles-ci.

Fort heureusement un travail préparatoire important put être déjà commencé sur place par les secrétaires du Congrès, de sorte qu'avant de quitter Paris je connaissais au moins sommairement l'"armature" générale du Congrès et que les grandes lignes d'un classement commençaient déjà à émerger. Ce fut, cependant, bien autre chose une fois arrivé sur place. Au cours de conversations préalables à Paris avec le secrétaire général j'avais demandé que les documents fussent enlevés des dossiers verticaux où ils se trouvaient conservés durant la période d'utilisation, et que l'on commençât un embryon de classement par commissions. Ce travail était alors loin d'être achevé. Il fallut, d'autre part, sur place, ayant en main l'organigramme du Congrès et en avoir débattu avec les secrétaires responsables, continuer ce début de classement et de constitution des dossiers. Je pensais pouvoir commencer la rédaction de l'inventaire. Hélas ! J'appris alors que les documents n'étaient pas tous rassemblés. Bien plus, un jour, Mgr l'évêque de Lourdes vint déposer ses propres dossiers relatifs à la préparation du Congrès (presque deux mètres de rayonnages !). De plus, des responsables de commissions qui résidaient soit à Bordeaux, soit à Toulouse, Rodez ou Nice, avaient gardé par devers eux leurs propres papiers et promettaient de venir les apporter. Les jours passaient et on ne voyait personne venir ! Enfin, ils arrivèrent. Mais l'indexation initiale dut être en conséquence recommencée à plusieurs reprises, donc perte de temps. Davantage. Les "jeunes" de Paris avaient réalisé de leur côté un important travail de préparation dont le résultat, en documents, venait compléter et aussi doubler ou presque les papiers de la Commission des Jeunes, une des plus volumineuses. C'est ainsi que sept cartons arrivèrent de Paris, qui nécessitèrent, en conséquence, une refonte complète sur fiches du classement de l'ensemble de cette commission, soit 82 dossiers. Enfin, après plusieurs aléas, aidé d'ailleurs par le secrétaire général du Congrès, on put obtenir la presque totalité des documents. Seul, le fonds du Symposium de Toulouse est resté sur place.

Ce fut donc un travail très minutieux, nécessitant beaucoup d'attention et d'autant plus difficile qu'il était interrompu souvent par des visites de secrétaires, par la tenue de deux réunions auxquelles il fallut être présent, les allées et venues à la Maison des Chapelains. Il fallut aussi proposer et discuter des documents à supprimer (il y eut ainsi cinq mètres linéaires de papiers éliminables au terme de cinq ans). Le fonds enfin classé constitua un ensemble de 401 dossiers en 134 cartons : il fut alors possible de rédiger un inventaire sommaire et un index alphabétique des noms de lieux, matières, personnes, indispensable pour effectuer des recherches, travail ultime qui fut réalisé en grande partie à Paris au retour de deux séjours à Lourdes.

En définitive, les archives furent classées d'après le cadre de classement suivant calqué sur l'organigramme du Congrès :

- A Préparation du Congrès.
 - B Documents officiels.
 - C Papiers et documents de Mgr Donze.
 - D Secrétariat général de l'Episcopat.
 - E Comité permanent du Congrès eucharistique.
 - F Comité national - Secrétariat général du Congrès.
 - 1) Préliminaires.
 - 2) Relations avec les pouvoirs civils.
 - 3) Relations avec les participants.
 - 4) Après les Congrès.
 - 5) Correspondance.
 - 6) Comptes rendus des réunions.
 - 7) Bureau permanent.
 - G Commissions ecclésiales :
 - 8) Commission théologique.
 - 9) Commission pastorale.
 - 10) Commission de célébrations.
 - H Commissions organisationnelles :
 - 11) Commission administrative.
 - 12) Commission financière et juridique.
 - 13) Commission culturelle.
 - 14) Commission aménagement et équipement.
 - 15) Commission voyage et hébergement.
 - 16) Commission presse et information.
 - 17) Commission Travail et Centre-Presses.
 - 18) Commission du Protocole.
 - 19) Commission des Services.
 - I Commissions spéciales :
 - 20) Commission des Jeunes.
 - 21) Commission médico-hospitalière.
- Documents annexes :
- a) Congrès eucharistiques précédents.
 - b) Cartes et Plans.
 - c) Photographies.

*
* *

Le nombre des commissions, l'éparpillement géographique de leurs membres, l'obligation des relations internationales consécutives à l'invitation lancée à tous les pays du monde, rendaient plus lourde la tâche à assumer. Je ne parlerai pas des commissions ecclésiales : Théologique, Pastorale et autres qui étaient à l'origine et à partir desquelles devaient se réaliser l'enjeu du Congrès défini par son thème, la préparation pastorale dans tous les diocèses du monde, le bon déroulement des cérémonies nationales et internationales, la dynamique de la rencontre de tous les participants durant huit jours. Notre but n'est donc pas de souligner l'intérêt de chacune de ces commissions, mais de souligner certains éléments qui se recommandent davantage par leur densité et leur importance.

La section Préliminaires du Congrès est, en particulier, riche en discussion sur la recherche du thème général jusqu'à la lettre du pape Jean-Paul II (1978), l'élaboration de l'organigramme et l'organisation des commissions. Les documents concernant les rencontres et réunions des membres du secrétariat général, et en particulier le travail effectué par les responsables et le Souverain Pontife à Rome en novembre 1978 expliquent le sens profond du Congrès. Bien plus, il est possible d'y suivre les premières ouvertures oecuméniques, d'y lire les comptes rendus des premières démarches de la Commission anglicane et de déceler les démarches oecuméniques officielles, en somme, toute la pastorale oecuménique au Congrès.

Il est aussi un élément du plus haut intérêt qui donne l'écho de la préparation du Congrès dans les diocèses de France, ce sont les articles des Semaines Religieuses qui fournissent non seulement des informations sur la manière dont le Congrès fut préparé dans les diocèses et les synthèses diocésaines, mais encore les messages et homélies des évêques, les réactions et les travaux effectués dans les mouvements et organismes des laïcs. On y voit encore les interventions auprès du Conseil permanent de l'Episcopat; on y découvre des notes adressées aux évêques, enfin des états de l'épiscopat par pays et diocèses.

Une section réservée aux relations avec les pouvoirs civils nous offre des renseignements intéressants sur la réception du Souverain Pontife (si elle avait eu lieu) : lettres, comptes-rendus de la réunion à la préfecture des Hautes-Pyrénées, liste des personnalités départementales s'avèrent des plus suggestifs. A celle-ci, il faut ajouter les rapports du Secrétariat général avec la municipalité de Lourdes, les réunions à l'Hôtel de Ville, etc....

Je m'en voudrais de faire le résumé de l'inventaire que j'ai pu rédiger, lequel comporte 113 pages de texte dactylographié. Peut-être serait-il moins fastidieux de faire connaître ce que nous pouvons savoir grâce aux documents sur ce Congrès eucharistique qui se voulut novateur, et souligner, en même temps, l'étendue, la variété des renseignements que présentent ces dossiers.

I - Commissions des Célébrations.

Elle fut au coeur même du Congrès et les initiatives liturgiques, même si elles provoquèrent nombre de difficultés, eurent cependant un résultat grandiose : concélébrations, célébration de l'Onction des malades, réception du sacrement de Pénitence, cérémonies d'ordinations, Heure Sainte, office en rite byzantin, Messe bigourdine, préparation de la rencontre des Jeunes Eglises, ordonnance des Heures liturgiques, etc.... C'est toute la vie liturgique du Congrès que nous révèlent lettres, rapports, projets concernant l'aménagement du podium et de la sonorisation, le service interdiocésain des Jeunes Equipes liturgiques et documents de base en six langues (allemand, anglais, espagnol, français, néerlandais, portugais), représentation du scénario "Le Buisson Ardent".

II - Commission Voyage-Hébergement.

Les derniers Congrès eucharistiques internationaux se sont tenus dans de très grandes villes, avoisinant ou dépassant même le million d'habitants, sans aucune comparaison avec Lourdes et ses 18.000 habitants. Ces Congrès avaient réuni chaque fois plusieurs centaines de milliers de personnes. Lourdes pouvait-elle accueillir semblable foule ? Certes, le camp de Milhas, propriété du domaine de la Grotte, pouvait joindre sa capacité d'accueil à celle des hôtels, à condition d'aménager un camp de toile réservé aux Jeunes, environ 8 à 9000 places. Il fallait donc compter sur 44.000 places. Mais dès l'annonce du Congrès en 1979, les options des nations étrangères s'avèrent importantes. Les U.S.A., la République Fédérale Allemande annonçaient des participations de 10.000 à 5.000 personnes. Et il fallait tenir compte de l'invitation adressée à tous les chrétiens du monde.

Aussi le Comité national se vit-il contraint de contingenter la participation de chaque pays et de chaque diocèse français (40 places par cent mille baptisés). A partir de ce chiffre, l'ensemble de la participation devait se situer aux environs de 55.000 personnes et à condition que le Camp des Jeunes soit mis en place (9.000), que l'hôtellerie lourdaise réserve tous ses lits au Congrès (35.000) et que le complément (11.000) fût trouvé à l'extérieur de l'agglomération (dans le département et les départements limitrophes) pour ce qui concernait les hôtels, mais aussi à Lourdes ou à l'extérieur pour ce qui concernait l'accueil par des familles.

Dès janvier 1980, la Commission réalisa un embryon de fichier numérique par pays, et certains de ses membres commencèrent à prospecter hors de Lourdes et aussi en milieu privé. Le secrétaire général ouvrit de son côté, en présence du président

du Comité national et du député-maire de Lourdes, des négociations officielles avec différentes agences de voyage. Egalement, le ministre de la Défense fut sollicité de prêter du matériel et de participer au montage du camp de toile.

De leur côté, des bénévoles à la recherche de places parvinrent à trouver plus de 12.000 places, environ pour moitié chez l'habitant, pour moitié dans des hôtels distants de Lourdes de 5 à 100 kms, vers Bayonne ou vers Toulouse. Cet éloignement posa aux organisateurs un nouveau problème : celui du ramassage quotidien pendant huit jours et celui des repas. Il n'était pas possible, en effet, de laisser aux congressistes logés hors de Lourdes la charge des moyens de transports. Les documents de cette commission donnent une idée de l'ampleur de la tâche accomplie par celle-ci.

III - Commission Aménagement - Equipement.

Celle-ci connut, quand on lit les documents, beaucoup de difficultés en raison des problèmes d'infrastructure et aussi du fait de l'hypothèse de la venue du Pape. En effet, la présence du Saint-Père pendant trois jours laissait supposer un envahissement de la ville et des sanctuaires.

La décision de réaménager la prairie située en face de la Grotte par des travaux de terrassement importants permettait d'espérer un accueil maximum de 200.000 personnes. Aussi, le Comité national décida-t-il une cérémonie spéciale "hors les murs" pour accueillir Jean-Paul II, cérémonie calquée un peu sur celle du Bourget en juin 1980. Le site choisi fut celui de l'aéroport de Tarbes-Ossun avec célébration eucharistique, choix qui a permis aux membres de la commission, architectes, ingénieurs, de dresser les plans d'occupation d'organisation et de mise en place des moyens d'aménagement des accès grâce aussi à la collaboration des pouvoirs publics.

Sur le plan documentaire, il convient de souligner l'importance des nombreux et très suggestifs plans, projets, esquisses que contiennent nos dossiers pour l'un ou l'autre des terrains finalement non retenus.

Dans le même temps, l'infrastructure des sanctuaires réaménagée, il fallut en suivre l'évolution. D'autre part, les plans du podium requèrent l'agrément du Comité national. Ici, les documents nous révèlent l'énorme et minutieux travail réalisé pour dresser les plans, traiter des travaux, soit par adjudication, soit en régie, les surveiller, prévoir et solutionner les problèmes sanitaires ainsi que les besoins en eau potable, en électricité, mettre en place les chapiteaux nécessaires aux groupes linguistiques, mettre à la disposition des responsables des célébrations podium et lieux liturgiques avec les éclairages, les puissances électriques requises, la sonorisation, etc....

Cette série Aménagement - Equipement est, certainement, une des plus intéressantes; aussi ses documents ont-ils déjà été utilisés par un étudiant de l'Ecole Nationale des Travaux publics - venu collaborer bénévolement à la préparation du Congrès - pour l'élaboration de son mémoire de fin d'études.

IV - Commission du Centre - Presse.

L'annonce de la venue du Saint-Père laissait présager la présence à Lourdes d'environ 2000 journalistes et techniciens de la presse, de l'audio-visuel et des télévisions française et étrangères et des personnels de Presse. Les documents d'archives se font l'écho des problèmes qui allaient se poser aux organisateurs. Il leur fallait, en effet, accréditer des personnels, faciliter leur information, diffuser les documents du Congrès, mettre à leur disposition des moyens de transmissions. Il fut, en conséquence, nécessaire d'organiser un service d'accréditation, un service technique, un service d'accueil et de renseignements, un centre de distribution, un service de transports et une équipe "Conférence de Presse", services qui devaient comprendre 108 personnes : dactylos, interprètes, traducteurs, offsetistes, etc....

Outre ce personnel, le Centre de Presse comprenait 35 agents des Télécommunications venus de Paris pour exploiter 35 lignes téléphoniques et, d'autre part, un centre télégraphique : 5 lignes télex, 6 lignes téléphoto, 1 ligne télécopie. Enfin, deux grandes sociétés consentirent les prêts respectifs de 71 téléviseurs et 4 machines Offset et le détachement d'un technicien pendant le Congrès. Nos dossiers contiennent l'essentiel des longues tractations, des tâtonnements, des espoirs et finalement des succès dus à la bonne organisation du secrétariat général et, disons-le aussi, à sa ténacité toute bretonne !

V - Commission culturelle.

Au cours de la préparation générale du Congrès, il est apparu aux responsables que la rencontre des cultures qu'allait nécessairement connaître l'événement demandait un essai de réponse. C'est pourquoi, un an avant l'ouverture du Congrès une commission fut créée pour mettre en oeuvre quelques concerts au cours de cette semaine de réflexion autour du thème de l'Eucharistie. Ce n'était pas facile : il fallait surmonter un certain nombre de préjugés et aussi réfléchir à un programme cohérent.

Les documents d'archives nous apprennent que plusieurs projets avaient déjà été mis en place avant la création de la Commission culturelle. L'art plastique avait été représenté par une très belle exposition en tableaux et par le nouveau chemin de croix en gemmail de la Basilique Saint-Pie X. L'art chorégraphique allait aussi être présent dans la soirée des jeunes animée par le P. Dubost ainsi qu'au cours de diverses soirées de groupes. Enfin, sur l'initiative de la Commission des célébrations, une oeuvre contemporaine sous forme d'oratorio avait été commandée au compositeur Jean-Claude Villeneuve et qui aurait pour titre le "Buisson Ardent".

Le travail de la Commission Culturelle se limita à deux réalisations :

- 1) Le "Golden Gate Quartet" dont les chants avaient la possibilité d'aborder de manière intéressante le "negro-spiritual" et tous les problèmes sous-jacents de l'oppression et de la pauvreté. Les contacts pris avec le groupe permirent d'établir un programme précis. On put tomber d'accord sur un texte de présentation en 3 langues. Les chants furent soit d'inspiration biblique sur des personnages typiques. D'autres étaient plus spécialement tournés vers l'histoire de l'esclavage qui connurent, et les textes nous l'apprennent, une réussite totale.
- 2) La Commission culturelle a aussi pensé qu'il était important de proposer aux congressistes la grande formation musicale de la région Midi-Pyrénées. Au cours de contact avec Michel Plasson, directeur de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, la Commission culturelle voulut rendre un hommage à Olivier Messiaen, et ce fut l'Ascension pour orchestre qui fut choisie, que Plasson encadra entre la "Suite en Ré" de J.S. Bach et la "Symphonie en Ré" de César Franck. Plus de 15.000 personnes au concert, près de 2000 jeunes, telle fut la réponse spontanée des congressistes à cette manifestation artistique.

*
* *

Ces quelques indications sur l'activité des commissions qui travaillèrent à organiser le Congrès eucharistique et que nous fournissent les documents d'archives donneront une idée de l'importance et de l'étendue de ce fonds qui se fait l'écho de l'énorme travail de préparation durant un peu plus de trois ans, d'une des plus grandes manifestations religieuses du siècle. Classé et déposé au Pavillon Notre-Dame, siège du Secrétariat général, il a été remis par Mgr Donze, évêque de Tarbes, aux Chapelains en mai 1982 sans pour autant - il va sans dire - être consultable en toutes ses parties avant plusieurs années. Loyalement et objectivement consultés, ces documents rappelleront que le Congrès eucharistique de Lourdes a dû, comme le souhaitait Jean-Paul II, "constituer un grand moment de témoignage rendu à l'Eucharistie, comme une proclamation de la foi de l'Eglise lisible pour tous, un déploiement de charité évangélique et en même temps une source d'espérance pour tous ceux qui sont en chemin et que la miséricorde de Dieu appelle au salut en Jésus-Christ".

P. Jean Mauzaize

EN TARENTEAISE

UN PATRIMOINE A SAUVER (*)

L'attention que nous devons porter aux Archives ecclésiastiques est basée sur leur spécificité. Lors du 4^e Congrès national (nov. 1979) de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, à la séance solennelle tenue dans le grand amphithéâtre de l'Unesco en présence du cardinal Samore, du Directeur général de l'Unesco et de nombreuses personnalités, représentant le gouvernement et les organisations culturelles, Jean-Baptiste Duroselle, spécialiste de l'histoire du catholicisme au XIX^e siècle, dans son discours sur l'historien et le caractère spécifique des Archives religieuses, disait : "Si M. Giscard d'Estaing, en tant que président de la République, n'a pas besoin de savoir ce que faisait Vercingétorix, de retrouver ses traces, d'examiner les précédents qu'il a créés, constamment les chrétiens ont besoin de retourner dans ce passé-là... Une des caractéristiques essentielles de l'Eglise catholique, c'est qu'à l'Ecriture s'adjoint la Tradition. La Tradition, c'est l'enseignement que l'Eglise donne sur l'Ecriture. Or, cette Tradition, elle est constante; elle part de l'Ancien Testament, puis du Nouveau, puis des Pères de l'Eglise, de l'enseignement des Papes, des Conciles, etc... De l'importance de la Tradition résulte que, dans l'action religieuse, le besoin de se référer au passé est beaucoup plus grand que dans l'action politique. C'est là une constatation capitale". Aussi on a pu dire que les Archives ecclésiastiques sont la MEMOIRE VIVANTE DE L'EGLISE. De même que l'ethnologue cherche à retrouver la mémoire du peuple, nous avons à conserver les éléments de la mémoire de l'Eglise, à en garder les moindres traces. En cela, ne négligeons rien. Même les plus petits papiers, ne seraient-ils que financiers, ont de l'importance.

Or nos archives paroissiales s'appauvrissent de jour en jour. En jetant un cri d'alarme, permettez-moi de vous en citer quelques causes, non pour accuser qui que ce soit, mais pour réfléchir ensemble. Qui n'est pas coupable de quelque négligence en ce domaine ? Et le rôle d'un responsable est de secouer les inerties.

- Dans chaque presbytère, il y avait autrefois un placard à archives. Il existe peut-être encore. Mais dans quel état les papiers sont-ils conservés quand ils le sont ? Souvent lors des réparations les archives ont été transportées au galetas dans des cartons ou sous une soupente, ou encore dans le bas d'un placard de sacristie. Ils sont exposés à l'humidité ou aux rongeurs. Ceux-ci affectionnent particulièrement les papiers des XVII^e et XVIII^e siècles pour construire leur nid. N'est-il pas navrant de découvrir une vingtaine de magnifiques parchemins, dont le plus ancien était de 1322, à moitié rongés et brûlés ?

- Hélas ! depuis plusieurs années, le nombre des presbytères fermés augmente et, propriétés de la commune, ils sont convertis en logements ou gîtes ruraux. Parfois, on laisse une ou deux pièces comme pied à terre du prêtre desservant ou comme salle de catéchisme. Que deviennent les archives ? Elles sont souvent transportées à la sacristie, dans un meuble de l'Eglise et bien des fois accessibles à tout le monde. Des jeunes, visitant une église de Tarentaise, m'ont signalé des archives en vrac débordant d'un placard d'un autel latéral. Là, les amateurs de vieux papiers, de vieux timbres, se livrent à des fouilles parfois fructueuses pour leur passion ou leur commerce. Pour le cas des paroisses sans prêtre résident, n'est-il pas hautement souhaitable de transporter les archives au dépôt diocésain à Moutiers où elles seront classées avec un inventaire écrit ? Nous dirons dans un prochain article, l'organisation de ce dépôt.

(*) Extrait de Tarentasia christiana. Bulletin des archives diocésaines de Tarentaise. Numéro I, juillet 1982, pp. 3-5.

Pour ce transport, il n'est nullement nécessaire de demander une autorisation des autorités administratives de la commune (maire ou responsables d'archives civiles). Du fait de la situation juridique de l'Eglise catholique de France, les archives paroissiales sont des archives privées, propriété de l'Association diocésaine.

-L'appauvrissement des archives paroissiales vient aussi de ce qu'on a négligé de les augmenter. On juge certains papiers comme négligeables. Ils restent pendant quelque temps sur les rayons d'une bibliothèque, puis c'est la poubelle lorsque le tas de feuilles est jugé trop important. Sans vouloir être exhaustif, citons quelques exemples.

a/ Les bulletins paroissiaux. Au début du XXe s., de nombreuses paroisses du diocèse avaient un bulletin, soit mensuel, soit trimestriel, soit annuel, sous forme d'almanach. Certaines paroisses s'étaient groupées pour diminuer les frais. Les rares exemplaires retrouvés montrent leur intérêt et font regretter amèrement leur disparition. C'était l'époque douloureuse de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'on y sent les problèmes parfois angoissants posés aux prêtres et aux chrétiens fervents. Entre les deux guerres et jusqu'à une date récente, beaucoup de paroisses eurent de nouveau un bulletin paroissial. Combien de collections complètes subsistent ? Il est vrai que, pour la période récente, l'obligation du dépôt légal a permis leur conservation au dépôt des publications périodiques à Versailles. Mais avant, tout est irrémédiablement perdu. De plus, Versailles, pour la consultation, n'est pas à la porte à côté.

b/ Les cahiers d'annonces. Ils n'ont presque jamais été conservés. Evidemment les grands événements n'y sont pas consignés; mais là se trouve la vie quotidienne d'une paroisse et on peut y sentir à longueur d'années sa ferveur, ou sa nonchalance, ou ses difficultés... Supposons qu'on ait pour la presque totalité des paroisses du diocèse les cahiers d'annonces de 1919 à 1940; leur étude permettrait de connaître la vie spirituelle, pastorale, de toute la Tarentaise entre les deux guerres. Actuellement, les cahiers sont remplacés par des feuilles hebdomadaires qu'on distribue. Pourquoi ne pas les collectionner et en faire une liasse en fin d'année ? Le dépôt diocésain est tout prêt à les conserver dans la série P.

c/ Le diocèse, surtout à partir de 1930, a eu des groupes de J.A.C. très dynamiques. Leurs archives (carnets de retraites, cahiers de réunions, etc....) étaient probablement entre les mains des responsables. Que sont-elles devenues ? On peut en dire autant de l'A.C.O., de la J.O.C. et du scoutisme.

d/ Les papiers des prêtres sont souvent brûlés sans discernement par les héritiers. Il est nécessaire de faire attention. D'abord des mélanges de papiers personnels et d'archives paroissiales ont pu se faire lors des déménagements. Il est normal que celles-ci retournent au dépôt paroissial ou diocésain. Il y a peut-être aussi des correspondances qui ont une haute valeur spirituelle, ou d'autres dossiers qui ont un grand intérêt. Pour susciter votre attention, je signalerai deux exemples.

Certains d'entre vous connaissent la fidélité exemplaire d'un de nos confrères, décédé il y a deux ans, qui a écrit intégralement tous ses sermons depuis le premier jusqu'au moment où il quitta le ministère actif - c'est-à-dire pendant plus de 40 ans - et les a conservés. Leur conservation doit être aussi exemplaire que sa fidélité à les écrire. C'est une source inestimable pour l'étude non seulement de la culture théologique et spirituelle d'un curé entre 1935 et 1980, mais aussi des mentalités dans les paroisses qu'il a dirigées.

Quelques années plus tôt, mourait un autre prêtre qui fut curé, pendant plus de 20 ans, d'une importante paroisse du diocèse. Il laissait huit cahiers d'éphémérides, où il avait noté au jour le jour ses activités pastorales, les événements de sa paroisse. Ce sont de précieux documents non seulement pour la connaissance de la vie paroissiale, mais aussi pour l'étude économique et sociale de la communauté.

Heureusement ces cahiers forment un bon dossier du dépôt diocésain, qui sera consultable dans quelques années. Des règles existent pour la communicabilité des archives : l'archiviste a le devoir de les faire respecter.

Enfin parfois dans les papiers de prêtre, il y a des notes historiques. Les résultats de ses recherches doivent être conservés. Il n'est pas normal qu'elles soient dispersées comme ce fut le cas pour le dossier historique d'un prêtre, mort il y a deux ans. Ses notes passèrent de main en main en s'appauvrissant. Pour la postérité, il eut mieux valu qu'elles fussent placées au dépôt diocésain.

Ensemble, si vous le voulez bien, nous pouvons réaliser le sauvetage et la conservation de notre patrimoine diocésain, que sont les archives. Je suis à votre disposition pour vous conseiller et vous aider. En cela nous sommes au service de l'Histoire et de l'Eglise.

M. Hudry

LES ARCHIVES DU DIOCESE D'AGEN

Notes de l'archiviste diocésain

On peut considérer que dans le diocèse d'Agen personne n'a travaillé aux Archives diocésaines depuis la Séparation....

J'ai obtenu une pièce suffisamment grande et désormais il faut que je me transforme en quincaillier pour dresser les étagères en métal...

J'ai envoyé une documentation à tous les prêtres avec le système de classement des Archives paroissiales, elle a obtenu un grand succès.... j'ai maintenant au moins une tonne de documents à classer... Il me faut trois jours par semaine, à raison de quatorze heures de travail par jour pour classer les Archives d'une petite paroisse rurale... Devant aller à l'essentiel et au plus urgent, il m'est difficile de faire un récit sur les Archives du diocèse...

Mais j'ai eu la chance (et c'est vraiment une chance !) de pouvoir récupérer toutes les archives de l'abbé Granereau, fondateur des Maisons familiales de France; le lendemain de ma demande et après intervention de Mgr Saint-Gaudens, un particulier de Aire-sur-Adour les lui demandait ! Lorsqu'elles seront classées, je pourrai en faire un bilan; mais elles représentent des centaines de kilos !

J'ai eu aussi la chance de récupérer les Archives paroissiales d'une paroisse (Le Passage d'Agen), de 1584 à 1911 !

Mais j'ai eu aussi des déboires : une paroisse dont le presbytère n'était plus occupé par le curé depuis dix ans, alors que j'avais fait les démarches nécessaires, a vu toutes les archives détruites lors des réparations effectuées par la municipalité ! Quelques documents précieux ont pu être seulement sauvés (un bréviaire du XVIème siècle - La première édition des oeuvres de saint François de Sales (en partie), la première édition de l'histoire ecclésiastique de Fleury (en partie), un registre paroissial du XVIIème siècle), et cela grâce à une personne qui pensait que ces documents pouvaient avoir de la valeur.

Autre exemple : des réparations effectuées dans une maison qui avait servi de presbytère avant la Révolution, le curé avait mis les archives derrière un double mur, l'entrepreneur a fait charger un camion et fait jeter le tout dans la Garonne ! Un ouvrier pensant que ces documents pouvaient avoir une importance en a récupéré certains ! Par contre un autre entrepreneur m'a donné des documents d'Ancien Régime, trouvés lors de réparations, ils concernent des paroisses dont on ignorait l'existence !

Abbé Michel Lazare
archiviste diocésain

- - - -:- - - -

UNE ENQUETE SUR L'HISTOIRE DES EVEQUES D'ANGERS
(16e - 18e siècles)(*)

Nous voudrions rendre compte ici brièvement d'une enquête menée pendant l'année universitaire 1981 - 1982 dans le cadre du séminaire de notre Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées (séminaire de maîtrise et de doctorat).

Le sujet retenu était le suivant : "Les évêques d'Angers pendant les trois siècles de l'époque moderne (1499 - 1789)". Entre ces deux dates, treize évêques se sont succédés sur le siège d'Angers. Nous avons étudié dix d'entre eux (1).

Au début de l'enquête nous avons défini trois objectifs :

1 - Renouveler l'histoire de l'Eglise d'Angers, en travaillant exclusivement sur les sources manuscrites et imprimées. Les trois histoires du diocèse (*Histoire de l'église et du diocèse d'Angers* par M. l'Abbé Tresvaux, Paris, 1858, T.L. Houdebine, *Histoire religieuse de l'Anjou*, Angers, 1926 et *Angers* dans *l'Histoire des diocèses de France*, sous la direction de F. Lebrun, Paris, 1981) ne recourent aux sources que d'une manière occasionnelle et peu systématique.

2 - Contribuer à restaurer une histoire de l'épiscopat digne de ce nom. En effet les évêques ne sont pas seulement les fonctionnaires d'une organisation universelle. Ils ne sont pas seulement des gestionnaires, des gens faisant carrière. Ils sont revêtus d'un caractère sacré. Successeurs des apôtres, ils gardent le troupeau et conservent le dépôt de la foi. Pour avoir une parfaite intelligence de leur personnalité et de leurs actions, il faut considérer leur dignité qui est faite bien sûr des honneurs, de l'estime, du prestige attachés à leur fonction, mais surtout de leur pouvoir qui est essentiellement un pouvoir religieux. L'enquête doit rechercher dans les documents tout ce qui témoigne de leur caractère sacré, de leur dignité, de la nature religieuse de leur pouvoir.

3 - Apporter une nouvelle pierre à l'histoire de la Réforme catholique. La Contre-Réforme ou Réforme catholique n'est pas de durée éphémère. C'est un mouvement de fond et de longue durée, qui commence en France à la fin du XVIIe siècle, trouve un second souffle au XVIIIe siècle, et anime encore la vie de l'Eglise au XIXe siècle. L'étude d'une longue série d'évêques permet précisément d'observer ce mouvement sur une grande partie de sa durée.

Toujours en introduction de nos travaux, il a été jugé utile d'esquisser une typologie des documents de l'histoire de l'épiscopat français d'Ancien Régime. Nous avons rangé ces documents (manuscrits ou imprimés) dans sept catégories. Les documents indiqués dans la liste qui suit sont des sources types, mais les catégories retenues sont relatives à l'objet de l'enquête :

(*) Intervention donnée le vendredi 18 juin 1982 dans le cadre du 3e stage de formation archivistique spécialisée (sur ce stage, cf. le bulletin n° XVIII).

(1) François de Rohan (1499 - 1532), Jean Olivier (1532 - 1540), Gabriel Bouvery (1540 - 1572), Guillaume Ruzé (1572 - 1587), Charles Miron (1587 - 1616 et 1621 - 1626), Guillaume Fouquet de la Varenne (1616 - 1621), Claude de Rueil (1628 - 1649), Henri Arnauld (1650 - 1692), Michel Poncet de la Rivière (1707 - 1730) et Jean de Vaugirault (1731 - 1758).

1 - accession à l'épiscopat.

dossiers généalogiques

dossiers épiscopaux des archives du Vatican (fonds de la Consistoriale et de la Daterie)

lettres patentes

serments de fidélité

correspondance des nonces

correspondance du Ministre de la Feuille

relations ou procès-verbaux de prise de possession et d'installation

relations d'entrées solennelles

2 - pouvoir d'ordre de l'évêque

registres d'ordination

3 - gouvernement et administration

insinuations ecclésiastiques

visites pastorales

synodes

ordonnances et mandements

déclarations, sentences, baux, concessions, arpentages

procédures et autres documents concernant la mense épiscopale

4 - doctrine et apostolat

Pratiques

Pastorales

Catéchismes diocésains

Sermons

Conférences ecclésiastiques

P.V. de l'Assemblée du Clergé de France

5 - Liturgie

bréviaires

missels

cérémoniaux

rituels

6 - les oeuvres

donations

fondations { archives notariales et hospitalières

7 - la mort des évêques

relations des obsèques

testaments.

Le cas des évêques d'Angers semble assez différent de celui d'autres diocèses. La documentation est fort abondante, mais très inégalement répartie. Nous avons pour chaque évêque un assez grand nombre de "vies" ou "histoires" manuscrites et une quantité respectable d'ordonnances et de mandements. Par contre les procès-verbaux de visites pastorales sont très rares.

Le premier point fort de la documentation est donc l'ensemble des "histoires" manuscrites. Il s'agit principalement de cinq manuscrits de la Bibliothèque d'Angers, dont les cotes et les titres sont les suivants :

693 : "*Chronologie des évêques d'Angers, dressée par Messire Guy Arthaud, docteur en théologie*" (contient en fait deux chronologies, l'une s'arrêtant à Henri Arnould, l'autre à Jacques de Grasse).

694 : "*Suite chronologique des évêques d'Angers jusqu'à Henri Arnould inclusivement*".

695 "*Suite chronologique des évêques d'Angers*" (continuée jusqu'à Michel Poncet de la Rivière).

699 : *"Histoire abrégée des Evêques d'Angers"* par Claude Gabriel Pocquet de Livonnière.

703 : *Vies particulières de quelques évêques d'Angers* (pour notre période, François de Rohan et Jean de Vaugirand).

Dans ces manuscrits, les notices consacrées à chaque évêque sont de tailles très inégales. Dans le 693, François de Rohan a droit à quatre lignes; dans le 695, Poncet de la Rivière bénéficie de quatre pages assez denses pour avoir une bonne connaissance de la carrière : nous y trouvons une généalogie complète et quantité de détails pleins d'intérêt. Nous apprenons par exemple que l'évêque a prêché l'Avent à Versailles en 1707, une mission dans son diocèse en 1712, et enfin le sermon du sacre de Louis XV en 1722, "ayant pris son texte du 13e verset du 16e chapitre du premier Livre des Rois, commençant par ces paroles : Tulit ergo Samuel cornu olei, et unxit eum". De même le mss 703 ("vie de feu Mgr de Vaugiraud" par M. Bailly, l'un de ses curés) fournit une copieuse notice (dix sept feuillets) sur ce prélat dont il éclaire d'un jour nouveau la grandeur et la sainteté. Vaugiraud n'est pas du tout cet évêque "sans grande envergure" dont parle une histoire récente du diocèse. Il est au contraire un évêque remarquable. Il visite infatigablement ses paroisses, il prêche lui-même ses diocésains, il organise des missions paroissiales, il crée une congrégation des artisans, où les gens de métier sont instruits de la religion; à 75 ans il confirme des foules de trois mille personnes.

Aux notices de la Bibliothèque d'Angers s'ajoute l'*"Histoire ou catalogue des évêques d'Angers"* rédigée au XVIIIe siècle par Martial Galand, religieux de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil-sur-Loire, et insérée dans le ms fr. 18923 de la Bibliothèque nationale. Le F. Galand s'arrête en 1758.

Cette belle collection de notices épiscopales constitue sans doute l'une des originalités les plus marquantes de la documentation angevine. Si par exemple nous voulons étudier les évêques de Nantes, nous sommes obligés de nous contenter d'une seule "histoire" manuscrite, abondante il est vrai, celle de l'abbé Travers (*"Histoire des évêques de Nantes..."*, ms 1495 de la Bibliothèque de Nantes).

Un autre ensemble de documents constitue le deuxième point fort de la documentation. Il s'agit de la collection des statuts synodaux, ordonnances et mandements.

Une belle série de statuts synodaux a été conservée grâce à la publication par l'évêque Henri Arnauld des statuts synodaux du diocèse d'Angers depuis environ l'an 1240 jusqu'en 1679, recueillis par l'ordre d'Henry Arnauld évêque d'Angers, Olivier Avril, 1680.

Les Archives de Maine-et-Loire possèdent une vingtaine d'ordonnances et mandements dispersés dans G 3, G 4 et I J. La Bibliothèque du Plessis Villoutreys (bibliothèque privée déposée à la bibliothèque de l'Université catholique de l'Ouest) possède trois ordonnances d'évêques de notre période. Nous en avons retrouvé trente autres au fichier des actes administratifs religieux de la Bibliothèque nationale).

A côté de ces richesses, beaucoup de lacunes et d'absences. Notons en particulier la faiblesse des sources relatives au recrutement sacerdotal et aux visites pastorales.

Nous n'avons qu'un seul registre d'ordinations (Arch. Maine-et-Loire 6 11) recouvrant la période 1520 - 1620, mais très lacunaire. On y voit que les deux premiers évêques de notre série, François de Rohan et Jean Olivier n'ont procédé eux-mêmes à aucune ordination, des évêques suffragants nommés par eux exerçant normalement le pouvoir d'ordre. Sur ce registre et les informations qu'il apporte, il faut consulter l'étude de Jean Yvon Cabioch: *Le recrutement du clergé dans le diocèse d'Angers entre 1520 et 1620*, mémoire de maîtrise, Angers, 1979, dactyl. déposé aux Archives de Maine-et-Loire.

En ce qui concerne les visites pastorales, la seule série dont on dispose

est le brouillard des visites de Claude de Rueil pour les deux tournées du 15 juillet au 6 août 1630 et du 6 au 8 juillet 1642, soit un ensemble de 274 visites, mais très résumées sous forme de brèves notices. Nous avons quelques procès-verbaux de visites épars. Ils sont mentionnés dans le *Répertoire des visites pastorales de la France*, t. 1.

Cette pauvreté en visites pastorales est un défaut grave. Tout un aspect - très important - de l'action réformatrice des évêques nous échappera toujours. Cependant nous avons pu y remédier en partie grâce aux registres paroissiaux. Toutes les mentions faites par les curés d'un passage de l'évêque dans leur paroisse ont été relevées avec soin. C'est ainsi par exemple que l'on a retrouvé les deux visites faites par Fouquet de la Varenne à Saint-Sauveur-de-Segré le 5 octobre 1617 et au Louroux-Béconnais le 8 octobre de la même année. De la même manière on a pu reconstituer presque intégralement les itinéraires de visite d'Henry Arnauld.

Telle qu'elle se présente, avec ses richesses et ses insuffisances, la documentation éclaire bien certains aspects de l'histoire de nos évêques, et plus précisément leur action de réforme du clergé, leurs conflits avec les autorités concurrentes et leur réglementation de la liturgie. D'autres aspects sont entièrement laissés dans l'ombre. Nous ne savons à peu près rien des relations avec Rome, avec la Cour et avec les différentes autorités et corps constitués du diocèse (villes, compagnies d'officiers, université).

Quant aux objectifs de l'enquête (définis plus haut), ils ont été en partie atteints.

Nous nous proposons en premier lieu de contribuer au renouvellement de l'histoire du diocèse. Or nous avons apporté quelques résultats nouveaux. Le plus intéressant concerne, à notre avis, la chronologie de la Réforme catholique dans le diocèse. Il est apparu que l'oeuvre de réformation avait commencé très tôt à Angers, et que le premier promoteur en avait été l'évêque Gabriel Bouvery (1540 - 1570). Natif d'Angers, Bouvery ne se contente pas de résider - ses prédécesseurs avaient observé cette règle - il est présent : il préside en personne dix des quatorze synodes connus de son épiscopat; il procède lui-même à deux ordinations; il se soucie de la formation de son clergé pour lequel il publie en 1556 une *Règle et Guide des curés des églises parrochiales*, qui est une traduction de l'*Instruction pour les pasteurs* de Richardeau, évêque de Cambrai; il supprime les festages qui sont des repas pris en commun par l'évêque et les chanoines. Il est enfin l'un des rares évêques français qui aient participé au Concile de Trente. L'épiscopat suivant de Guillaume Ruzé (1572 - 1587), homme conciliant jusqu'à la faiblesse, souvent occupé à la Cour où il exerce la charge de confesseur du Roi, semble marquer un retour en arrière. A nouveau les suffragants ordonnent et les vicaires généraux président les synodes. Après Ruzé, nous avons une série continue d'évêques réformateurs, Miron, Fouquet de la Varenne, Rueil et H. Arnauld. Tous essaient de faire avancer la réforme catholique, mais un seul réussit : le dernier des quatre, Henry Arnauld. Sur Arnauld nous avons enfin un travail scientifique. Il s'agit de la thèse de l'Ecole des Chartres de Mademoiselle Isabelle Bonnot, intitulée *L'Action pastorale d'Henry Arnauld, évêque d'Angers, 1650 - 1692*, et soutenue en 1982. Mlle Bonnot qui est membre de notre équipe de recherches a bien voulu présenter ses conclusions au séminaire. Sa thèse sera prochainement publiée. Ce travail remarquable nous révèle la personnalité véritable du plus grand évêque d'Angers à l'époque moderne. Arnauld nous apparaît comme un chef parfaitement décidé, admirablement persévérant. A la différence de ses prédécesseurs trop hâtifs (Miron) ou trop craintifs, il a voulu tout réformer, mais d'une manière lente et réfléchie. C'était probablement la manière qui convenait aux Angevins, et ce fut sans doute le secret de sa réussite. Il faut ajouter - ce n'est pas diminuer son mérite - que les temps avaient changé. Dans leurs efforts pour réduire à l'obéissance les autorités concurrentes de l'évêque (le chapitre, les archidiacres, les réguliers), les prédécesseurs d'Arnauld n'avaient guère été soutenus ni par le Conseil du Roi ni par la Cour de Parlement de Paris. Arnauld, quant à lui, a toujours obtenu de ces deux instances les arrêts favorables qui lui ont permis d'introduire la réforme dans les abbayes, d'enlever aux archidiacres l'examen des can-

didats aux cures, et - très grande victoire - d'imposer la résidence aux chanoines possédant des bénéfices cures. A mieux étudier le cas d'Angers, nous comprenons mieux la réussite ou l'échec de la réforme dans les différents diocèses du royaume et surtout les très grands décalages entre les diocèses, certains étant réformés très tôt dès le début du siècle (Bordeaux, Toulouse, Rouen par exemple), d'autres très tard (Angers et Grenoble par exemple). La réforme nous paraît liée non pas tant à la volonté de réforme (presque tous les évêques du XVIIe siècle en furent animés) qu'à la conjonction de plusieurs circonstances favorables. La personnalité de l'évêque joue bien sûr. La réforme étant d'abord la restauration de l'autorité de l'évêque sur les pouvoirs dits "concurrents", il convient que l'évêque soit à la fois énergique et diplomate. Mais il faut encore qu'il soit bien en Cour, qu'il dispose, grâce à sa famille ou à cause de sa carrière antérieure, de relations utiles au Conseil du Roi et dans les cours souveraines.

Toujours à propos de l'épiscopat en général, nous nous sommes posé une autre question. La dignité d'évêque imprime-t-elle à celui qui en est revêtu un caractère ineffaçable ? Ou bien s'agit-il simplement d'une mission, et par conséquent d'un pouvoir temporaire dans son essence ? Le cas des évêques suffragants donne à penser. Rohan, Olivier, Bouvery et Ruzé ont eu des suffragants. Nous connaissons leurs noms. Ce sont des religieux (Augustins, Capucins) pris dans des couvents du diocèse. S'agit-il de véritables évêques ? Sans doute, car ils sont titulaires d'évêchés in partibus. Le curieux est qu'ils sont nommés par lettres de l'évêque, tel par exemple ce Jean Rouhault, religieux augustin, désigné par François de Rohan par lettres du 14 janvier 1524 et renouvelé en 1529. Les suffragants sont-ils sacrés ? Peut-être, mais nous n'avons aucune donnée à ce sujet. En tout cas, il ne s'agit pas vraiment d'auxiliaires, car nous ne les voyons pas suppléer l'évêque dans toutes ses fonctions. Nous n'avons trouvé qu'un seul cas de synode présidé par un suffragant, celui de la Pentecôte 1524. En règle générale, le synode est présidé soit par l'évêque en personne soit par les vicaires généraux. Le suffragant semble réservé aux ordinations dont il est - sous certains épiscopats - le ministre ordinaire. Cette question des suffragants mériterait des études plus approfondies. Y avait-il des suffragants dans tous les diocèses ? Quand ont-ils disparu ? L'analyse de leurs lettres de nomination - si ces précieux documents pouvaient être retrouvés - jetterait sans doute une lumière nouvelle sur la théologie de l'épiscopat. Au XVIIe siècle, les suffragants sont bien oubliés, et c'est à peine si les historiens de cette époque les mentionnent. Il est vrai que maintenant nul ne met en doute la réalité de l'ordre épiscopal. Le sacre a pris le sens d'une véritable ordination. Dans sa *Pompa episcopalis dissertatio* (1650), François Bonichon, thuriféraire officiel d'Arnauld, évoque le "caractère divin" de l'épiscopat, et Arnauld lui-même prétend représenter "en l'éminence de sa dignité et en la plénitude de sa puissance ... la majesté et la puissance de Jésus-Christ ressuscité". (Cité par Isabelle Bonnot, *op. cit.*, pages 195 et 196)

La Réforme catholique exalte l'évêque et donne à sa dignité un sens plus spirituel. La comparaison des entrées solennelles successives est à cet égard très instructive. Au XVIe siècle, l'évêque est escorté par les quatre barons d'Anjou. Jusqu'à Claude de Rueil inclus (1628), il traverse toute la ville en grand équipage depuis la porte Saint-Serge jusqu'à l'évêché. A partir d'Henri Arnauld, l'entrée est réduite à une procession sur le bref parcours allant du palais épiscopal à la cathédrale (les deux monuments sont contigus). L'évêque pasteur a remplacé l'évêque seigneur.

Un autre changement mérite d'être noté, celui de l'origine sociale : il se produit à la fin du XVIIe siècle. Jusqu'à Claude de Rueil inclus, les évêques d'Angers sont issus de familles très puissantes dans le Royaume. Olivier est le frère d'un Chancelier de France, Guillaume Ruzé le neveu du Chancelier Poyet, Miron le fils du médecin du Roi, Rueil est par sa mère apparenté aux Boucherat. Arnauld, fils d'un avocat au Parlement interrompt la série. Mais son successeur, Michel Le Pelletier, est fils d'un Ministre d'Etat. Par contre les évêques du XVIIIe siècle sortent de familles assurément honorables et connues, mais sans illustration particulière.

C'est également au XVII^e siècle qu'un nouveau type de carrière se fait jour. Avant Claude de Rueil, aucun de nos évêques n'a la moindre expérience pastorale. A partir de Claude de Rueil, tous - sauf Arnould - ont exercé avant l'épiscopat la charge de vicaire général. L'évêque apostolique remplace l'évêque politique.

*
* *

Telle fut dans sa méthode et dans ses principes l'enquête sur les évêques d'Angers à l'époque moderne. La méthode n'a rien de particulièrement original. C'est une méthode d'histoire religieuse et non d'histoire sociale ou politique. Elle est sans doute applicable à d'autres séries d'évêques. Les résultats ne renouvellent que partiellement le sujet, mais font apparaître avec netteté ce qui fut l'enjeu principal de la réforme catholique, soit la restauration de l'autorité de l'évêque.

L'histoire de l'épiscopat sera le thème de la Septième Rencontre d'histoire religieuse que nous organisons à Fontevraud en octobre 1983. L'enquête de l'année 81-82 a été conçue comme une préparation à ce colloque.

Jean de Viguerie

(avec la collaboration des chercheurs dont les noms suivent :
Pierre-Armand de Voyer d'Argenson , Isabelle Bonnot ,
Fabienne Evanno , M.L. Fabre,, E. Freulon , Mme Gourlin ,
Marcel Grandière).

- - - : - - -

ARCHIVES DU SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE MONTLIGEON
(La Chapelle-Montligeon 61400 MORTAGNE)

C'est en 1878 que l'abbé Buguet arrive à Montligeon en qualité de curé de la paroisse. Il lance en octobre 1884 la dévotion à Marie en faveur des Ames du Purgatoire les plus délaissées; il espère obtenir, par elles, le moyen de faire vivre décemment les ouvriers d'une modeste imprimerie qui regroupe aujourd'hui 200 ouvriers.

L'oeuvre s'étend en France, en Europe, dans le monde entier. Et le nombre des associés grossit d'année en année : en 1889 il était de 200.000; en 1902, il atteint 10.000.000 de membres.

Une vaste basilique s'élève, pour accueillir les pèlerins de Notre-Dame.

C'est à l'occasion du Centenaire (1978) que les archives multiformes du sanctuaire ont reçu, de l'archiviste du diocèse, un premier classement et donné lieu à l'établissement d'un répertoire sommaire, composé de séries et de sous-séries ouvertes, laissant le champ libre à de nouvelles adjonctions, toujours possibles, voire à la découverte d'archives anciennes momentanément ignorées.

Voici la liste des séries actuellement existantes :

A - Oeuvre expiatoire (110 cartons)

On y relève, parmi d'autres documents, des authentiques, des notes manuscrites de Mgr Buguet, de Mgr Lemée, de Mgr Lefèvre,.... des archives sur la basilique et sur les pèlerinages qu'elle accueille, les principales fêtes qui s'y sont déroulées, - les fondations de messes par les associés de l'archiconfrérie, et toute une série concernant d'une part la correspondance de l'Oeuvre, de l'autre sa comptabilité. Un certain nombre de souvenirs et d'archives figurées (images, opuscules, photographies,...) complètent la série.

B - Procure de l'Oeuvre à Rome (12 cartons)

Essentiellement des documents reçus de Rome, des échanges de correspondance, des relevés de comptes, des authentiques concernant la basilique et son culte, etc.

C - Imprimerie (15 cartons)

Relevés de comptes, marchés conclus avec différents fournisseurs, bilans, conseils d'administration, factures et récépissés, inventaires, etc.

D - Sociétés civiles fondées par l'Oeuvre (84 cartons)

Cette série traite essentiellement de trois sociétés :
 .société anonyme et immobilière des établissements de la Chapelle-Montligeon,
 .société du Bassin de la Villette,
 .société hôtelière de la Chapelle-Montligeon.

Elle représente une grande richesse de documents des plus variés : titres de propriété, baux, impôts, traites et factures, comptabilité, comptes bancaires, assurances.

E - Paroisse de la Chapelle-Montligeon (7 cartons)

Actes de catholicité, comptes de la Fabrique, documents sur l'histoire de la paroisse, les écoles, etc.

F - Pèlerinages diocésains (1 carton)

G - Histoire locale (7 cartons)

Au total, un fonds intéressant et peu connu des historiens religieux et des chercheurs, formant un total de 236 cartons, en 1978.

Sans aucun doute, cette première mine est appelée à s'amplifier au cours des années.

Chanoine Pierre Flament
archiviste diocésain de Sées

ARCHIVES DES RELIGIEUX DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ET ORIGINES DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

A la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul se rattache étroitement le souvenir de Frédéric Ozanam. C'est pourquoi, à l'approche du 150^e anniversaire de cette fondation, un certain nombre de démarches ont été effectuées pour obtenir la béatification d'Ozanam, que la *Disquisitio*, parue à la fin de 1980, permet, semble-t-il, d'envisager désormais comme prochaine. Quoi qu'il en soit de cette proximité, cette perspective ne peut en toute hypothèse qu'inciter à attirer l'attention sur les sources archivistiques qui intéressent les origines de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Au moment où l'on s'apprête à célébrer le 150^e anniversaire de la fondation de la conférence de charité (23 avril 1833), nous avons questionné nos archives pour savoir ce qu'elles peuvent nous révéler à ce propos. Sans doute il ne manque pas d'études approfondies sur les origines de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Mais comme Jean-Léon Le Prevost, fondateur des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, avait été membre de la conférence dès 1833, il est normal que nos archives puissent fournir quelques renseignements complémentaires.

D'abord les Procès-verbaux du conseil de l'oeuvre des orphelins apprentis, la première oeuvre sous la responsabilité de la naissante conférence (après la visite des jeunes détenus). Ces pages rédigées par Le Prevost couvrent la période du 17 mars au 13 septembre 1836, elles rapportent 26 séances du conseil. Ce n'est pas très long. Mais il est intéressant d'y trouver les noms d'Ozanam, de Bailly, de Kerguelen, de Picard et de Soeur Rosalie, et encore quelques détails concernant la publication d'un catéchisme et la participation des orphelins à la fête de saint Vincent-de-Paul en 1836 (texte complètement ignoré).

Il y a aussi les Lettres de Le Prevost (polycopiées en 10 volumes). Celles qu'il a envoyées à Emmanuel Bailly sont conservées aux archives des Assomptionnistes, à Rome. Elles ont été utilisées par Jarry dans son étude : *Un artisan du renouveau catholique au XIX^e siècle : Emmanuel Bailly*, Angers, 1971. Nos archives conservent les copies des lettres adressées à Victor Pavie, d'Angers, et à Louis Levassor. Nous ne savons pas bien où se trouvent les originaux. Levassor était lui aussi de la première conférence, dès novembre 1833. Nommé vice-président de la deuxième section en février 1835 (Bailly conservait la présidence des deux sections), il retourne à Chartres, dès mars suivant, et entre au Séminaire. Ces lettres de Le Prevost apportent des informations sur l'oeuvre des détenus, rue des Grès; surtout sur celle des orphelins-apprentis; sur la fête de saint Vincent en 1835 et 1842; sur la mort de Gustave de la Noue; sur la publication d'un catéchisme populaire (celui de Mannat) et la réédition de la *Vie de saint Vincent de Paul* par Abelly, en 1839, travaux exécutés par les apprentis, à l'imprimerie de Bailly. Nous avons aussi l'original d'une lettre de Le Prevost à Ozanam, remise à nous par Mlle Laporte.

Nos archives gardent aussi un exemplaire du premier *Manuel du Patronage des écoliers et apprentis*, publié par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, en 1844.

Du patronage de la rue du Regard, sous la direction de la nouvelle congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, sont nées les conférences d'apprentis. Grâce au *Règlement des petites conférences d'apprentis*, publié en 1850, et à quelques textes manuscrits, nous pouvons retracer les origines de ces conférences.

Nos archives possèdent encore quelques documents postérieurs à la fondation et recueillis après la mort du P. Le Prevost (1874). D'abord le texte de Claudius Lavergne dans lequel Le Prevost joue un rôle épique lors de la division de la première conférence de charité. Ce texte avait été remis à Maurice Maignen en janvier 1878 et il est passé dans les biographies de Le Prevost (M. MAIGNEN, *Vie de M. Le Prévost*, Paris, 1890; Charles MAIGNEN, *Vie de Jean-Léon Le Prévost*, 2 vol. Bruges-Tournai, 1923). Malgré les erreurs assez évidentes et les contradictions avec les procès-verbaux de la Société et les lettres d'Ozanam, documents contemporains des faits, la version Lavergne a été souvent reprise. Toutefois il ne faudrait pas oublier qu'à l'époque, Baudon, président-général de la Société, avait envoyé trois lettres à M. Maignen, insistant sur la valeur des procès-verbaux. Les lettres de Baudon sont conservées à nos archives. Une lettre de Paul de la Perrière à Mme Ozanam, en date du 9 juin 1890, contredisait les dires de Lavergne (lettre conservée aux archives Laporte, Paris). Nul n'était plus concerné que la Perrière, témoin et un des acteurs des faits en question. Autour du même sujet, l'abbé Levassor fournissait quelques détails sur les origines de la conférence, bien que parfois ses souvenirs ne fussent pas très précis : Lettre à M. Maignen, 3 janv. 1882; lettre au P. Leclerc, 12 nov. 1889; entrevue avec le P. Charles Maignen, 23 avril 1896 (à nos archives). Levassor avait préparé d'ailleurs, en 1882-1883, deux conférences sur les origines de la conférence. M. l'abbé Pierre Bizeau, de Chartres, recherche présentement les archives de Levassor et de son patronage.

Enfin Maxime de Montrond, membre de la Société des Bonnes Etudes et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul dès les débuts, a laissé des notes manuscrites en vue d'une biographie de son ami Le Prevost. On sait que Montrond avait écrit celle d'Ozanam : *Frédéric Ozanam. Etude historique et biographique*, Lille et Paris, 1889. Vu son âge avancé, il ne put mettre à point son projet, mais les notes qu'il a laissées, malgré les imprécisions, décrivent le contexte historique où évoluèrent la conférence de charité, celle de Saint-Sulpice et les soirées chez Montalembert. Le manuscrit a pour titre *Un homme de bien, ami des ouvriers, le Père Le Prevost, Etude historique et biographique*.

Georges-Albert Boissinot, s.v.

--- : ---

TRANSFERT DES ARCHIVES SPIRITAINES A CHEVILLY-LARUE

Sur l'invitation du cher Père Molette, venu nous visiter en février 1982, je vais essayer de conter ce transfert de nos archives spiritaines de Paris à Chevilly, dans notre vaste maison, jadis, de campagne, située un peu au nord d'Orly. Peut-être ces quelques lignes suggéreront-elles quelques idées à nos confrères ou soeurs archivistes.

Un transfert est toujours une opération délicate parce que cela d'abord va contre un principe d'archivistique : les archives restent là où elles ont pris naissance. Ensuite, parce que - dit-on - "un déménagement vaut deux incendies" ... adage légèrement marseillais !

Pourtant ce transfert s'avérait nécessaire.

Rassembler en un seul lieu des dossiers dispersés, non classés, avait été une première étape, la marque certaine d'un premier intérêt - disons plus exactement d'un regain d'intérêt - de la part des supérieurs majeurs de l'Institut. Ceux-ci étaient alors installés au Séminaire du Saint-Esprit de la rue Lhomond, ancienne rue des Postes.

On était alors en 1955, année où la réfection des bâtiments longeant la dite rue avait été entreprise par les soins du Procureur général de l'époque : le Père Jean Letourneur. Il fut décidé que l'étage supérieur, sous les toits, de cette partie de bâtiment, serait réservé à la création d'un Centre d'Archives et de Documentation.

La centaine de religieuses archivistes venues en mars 1976 pour une session de formation, se souviennent sans doute de l'espace assez réduit où elles durent évoluer pour circuler à travers une demi-douzaine de petites pièces, de plafond bas, aux fenêtres mansardées. Avec les années, le Centre d'Archives et de Documentation pesa de tout son poids de papiers et de livres, sur le sol pourtant bétonné et produisit des fissures. Mais surtout, sa situation dans les hauteurs le rendait vulnérable, au péril d'un incendie, voire même d'un possible cocktail Molotov dans ce voisinage bouillonnant du quartier latin. Mai 1968 ne nous avait-il pas dressé, en une nuit de fièvre, ses barricades aux coins des rues ? La salle de consultation, enfin, devenait trop exiguë pour recevoir parfois jusqu'à 6, 7 chercheurs.

Il fallait donc penser à chercher d'autres lieux. Le départ de la Maison généralice à Rome, en 1963, et du Centre de Documentation en 1969 avait fait peser la menace d'un troisième déménagement. Une visite du P. Archiviste à Rome pour défendre la cause des archives avait abouti à la décision de les maintenir à Paris (décision du 5 mai 1976). Mais il fallut bien vite se résoudre à l'évidence : devant la nécessité de quitter le 4ème étage de la rue Lhomond, la Maison provinciale, désireuse de plus en plus de chambres pour l'accueil, proposerait le départ de Paris pour Chevilly-Larue. Là, se trouvait dans un vaste domaine - annexe de la Maison-Mère - où tant de Frères et de Pères s'étaient formés pour la vie apostolique, un immeuble de trois étages légèrement en retrait des bâtiments principaux et entièrement libre.

En décembre 1980, une réunion fut tenue rue Lhomond avec les responsables de la Province de France, et en présence du Rév. Père Général : Franz Timmermans. Le Père archiviste fut chargé de rédiger un rapport. A ses yeux, il y avait autant d'inconvénients que d'avantages à s'installer à Chevilly et quitter la capitale.

Au rang des inconvénients, il y avait surtout le fait d'abandonner les

lieux où avaient vécu nos fondateurs : Claude Poullart des Places (1679 - 1709), François Libermann (1802 - 1852). Comment comprendre la fondation de Poullart des Places sur la Montagne Sainte-Geneviève et ses ennuis avec les Jansénistes sans se reporter d'une part au Collège Louis Legrand des Pères Jésuites et, d'autre part, aux Jansénistes du quartier Saint-Médard ? Comment saisir l'action sociale de Libermann en dehors de cette rue Mouffetard qui a vu passer tant d'initiateurs, tels Soeur Rosalie, Ozanam, Le Prévost, Lemire, etc. ? Il est vrai que la Maison, elle, ne bougeait pas et demeurait la "Maison-Mère", avec l'obligation de perpétuer l'esprit des fondateurs.

Le problème de l'éloignement de Paris était un argument plus immédiatement sensible pour les chercheurs : professeurs, étudiants de la capitale. Le trajet Paris-Chevilly par autobus et métro demande bien une petite heure en moyenne; vingt minutes en voiture des Portes Sud de Paris. La construction d'une ligne R.E.R. depuis la Porte d'Italie fera disparaître la difficulté.

Par contre la mise à notre disposition d'un bâtiment spacieux de trois étages, relativement récent, construit vers les années 35 par nos Frères missionnaires, n'était pas sans avantages certains. Cet immeuble comprenait quatre vastes salles pouvant être aménagées, après les travaux de consolidation des parquets, en Centre d'archives et de bibliothèque, plus vaste et aéré que celui de la rue Lhomond. L'éloignement de Paris, dans un cadre de verdure, n'était pas sans avantage pour permettre aux chercheurs sérieux de travailler loin du bruit du quartier latin. La proximité de la Bibliothèque générale de l'ancien scolasticat était un complément heureux pour une recherche plus exhaustive. C'était enfin décentraliser la capitale au profit de la banlieue Sud appelée à s'étendre encore. Après être un Centre de Rencontres spirituelles et de Pastorale, notre vaste maison de Chevilly pouvait devenir à nouveau un Centre d'Etudes africaines.

Il appartenait à la Maison généralice à Rome de prendre une décision définitive. Dans sa réunion du 10 mars 1981, le Conseil général tranchait pour Chevilly, le financement de l'opération s'avérant par ailleurs plus économique que la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété de Paris.

Il restait donc à l'archiviste de fixer le temps et les moyens du transfert. Ayant de parler de ce dernier, disons quelques mots des lieux et de leur aménagement. L'immeuble destiné en partie aux Archives est situé un peu en retrait et à gauche de l'immense bâtiment qui fait face à l'entrée de la maison et est précédé d'une vaste cour et de pelouses.

Primitivement, le premier étage avait été réservé pour être la salle des archives et de la bibliothèque, le rez-de-chaussée devant être occupé par la salle de consultation, le bureau de l'archiviste et sa chambre. L'arrivée d'un groupe de nos jeunes en formation et qui s'installa aux 1er et 2ème étages modifia le projet initial. Au rez-de-chaussée, dans une salle de 12 m 53 sur 9 m 47, viennent loger, dans le prolongement du bureau de l'archiviste, les séries de colonnes-classeurs contenant les dossiers d'archives, tandis que de l'autre côté est installée la bibliothèque. De vastes fenêtres parcourant tous les murs, la disposition des rayonnages ne pouvait être qu'en épis. Les gros travaux furent entrepris sous la conduite du Procureur provincial pour la consolidation des sols en béton armé et leur revêtement de bulgomme. Le sol de la grande salle des archives et de la bibliothèque reçut une double couche de peinture polyurethane. L'abaissement des plafonds munis de laine de verre fut fait pour assurer une meilleure isolation thermique. L'achat au rabais d'anciennes séries de colonnes-classeurs augmenta d'un tiers la capacité des archives qui passa ainsi de 709 casiers à 1060. Elles furent remises en état et repeintes à la main d'une couleur voisine des anciennes. De l'autre côté du hall d'entrée se trouve la salle de lecture. De belle dimension, 7 m 20 sur 5 m 36, éclairée de cinq fenêtres, elle pourra recevoir, très à l'aise, jusqu'à une demi-douzaine de chercheurs. Chaque table comporte une lampe mobile. Tout l'éclairage a été renouvelé et adapté aux différents lieux de travail.

Au premier étage, au-dessus de la salle de lecture, une vaste pièce de 9 m 32 sur 7 m 20 est spécialement réservée à l'histoire des fondateurs : MM Poulart des Places et Libermann, ainsi qu'aux ouvrages des spiritains et revues missionnaires. Elle voisine avec le laboratoire de photographie (3 m 86 sur 3 m 42) refait entièrement par les soins du Service des archives. Avec deux grandes tables de travail, la salle Libermann - c'est le nom de la troisième pièce - comprend l'appareil de microfilmage et un meuble en bois fait par la Maison Renard contenant une trentaine d'étagères mobiles à cartes anciennes d'Afrique et d'Amérique.

Le nombre des fenêtres dans toutes ces salles est assez surprenant : plus de 25; elles ont demandé et trouvé pour la confection de leurs rideaux et doubles rideaux la main experte et dévouée de notre secrétaire bénévole : Madame Geneviève Karg.

Reste enfin une cave (9 m 32 sur 7 m 20) pouvant recevoir livres, manuels, bulletins, revues, en surnombre : elle a été blanchie, mais son humidité n'est pas sans poser quelques problèmes qu'il nous faudra bien résoudre. Pour accéder à cette cave située au-dessous de la salle des chercheurs, on a percé une descente d'escalier sous le hall d'entrée.

Parlons maintenant du transfert lui-même des Archives de Paris à Chevilly.

Prendre une entreprise spécialisée pour ces sortes de déménagement eût couté les yeux de la tête. S'il y avait une économie à faire ce devait être de ce côté-là qu'il fallait commencer.

Dès le début de l'année 1981, les chercheurs étaient prévenus que nous allions être obligés de fermer nos portes à la consultation. En fait, ce ne sera qu'au début mars que l'équipe bien mince, réduite à un Frère partiellement prêté 3 à 4 jours sur six, à notre dévouée secrétaire du mercredi, et l'archiviste se mettra à pied d'oeuvre. Un confrère ami, en congé de santé dans sa famille, très précieux par son savoir faire "de omni re scibili", nous prêta son concours plusieurs jours par mois pour divers travaux.

L'opération déménagement débuta par le sérieux lavage des colonnes-classeurs; il convenait qu'elles arrivent "endimanchées" dans leur nouveau local.

Les Dossiers, comme les livres et les revues, furent alors méthodiquement placés dans des "caisses-archives". Ces "caisses-archives" sont des boîtes en carton de 54 cm sur 36 et 26 cm de profondeur, vendues par la Maison Bruneau par paquets de 25 plans montables à raison de 130 Fr. Plus de 500 de ces boîtes furent achetées dont quelques-unes servirent plusieurs fois (1). Chacune portait, avec son numéro d'ordre, le contenu général des dossiers, v.g. Guyane, Kenya, Bulletins provinciaux ... et le lieu de son affectation : bureau, archives, bibliothèque, salle Libermann, cave... Entreposées dans les différentes salles des Archives de Paris, elles attendirent que les meubles fussent transportés dans leur nouveau domicile. Pour ce faire, l'entreprise FIONDA de Chevilly, qui travaillait en ce moment à notre Maison-Mère, voulut bien nous prêter, une ou deux fois par semaine, sa camionnette d'une tonne, avec son chauffeur et l'un ou l'autre de son personnel. C'est ainsi que mai et juin se passèrent à charger et décharger le précieux contenu des archives et de la bibliothèque. Des montagnes de caisses s'édifièrent à leur tour dans une ou deux salles de Chevilly, attendant que les revêtements des sols soient terminés. Un gros camion se chargea des meubles plus lourds et encombrants.

Fin juin, les dossiers d'archives - soit plus de 2000, gros et petits - étaient remis en leur colonne propre sans qu'aucun ne manque à l'appel. Les livres, pour leur mise en place, attendirent un peu plus longtemps, la livraison d'une nouvelle bibliothèque métallique commandée à la Maison Renard. Les anciennes étagères

(1) Ces caisses-archives, remises à plat et en parfait état, seraient éventuellement une bonne occasion pour un Service qui en aurait besoin.

allèrent à la salle Libermann du premier étage pour y recevoir les différentes revues et les ouvrages concernant l'histoire de l'Institut et de ses deux fondateurs.

En juillet, les colonnes-classeurs achetées d'occasion furent repeintes à la main. Une bibliothèque en bois confectionnée par nos soins et couvrant tout le mur du fond de la grande salle, reçut les dossiers personnels.

Après le congé du mois d'août, bien nécessaire pour souffler un peu, les travaux reprirent : ce fut, en septembre et les mois suivants, l'arrivée des éléments de la nouvelle bibliothèque à monter et à garnir; la confection d'un meuble pour recevoir nos innombrables cartes, non sans les avoir réparées; un début d'aménagement de la cave. Les archives jusqu'alors non placées par manque de place reçurent elles aussi un commencement d'affectation et de classement.

Moins d'un an après leur fermeture, les archives spiritaines étaient ouvertes à nouveau à la consultation, sur demande bien entendu, le 1er janvier 1982. Le règlement des consultations fut quelque peu modifié en raison des lieux nouveaux, et un plan de Chevilly avec itinéraires possibles par bus et métro, établi et photocopié pour être remis aux éventuels chercheurs.

Il va sans dire que les travaux étaient loin d'être tous terminés : restait la peinture du hall et des escaliers, le laboratoire de photographie à refaire entièrement, la cave à aménager... etc., etc. Du moins pouvions-nous voir plus clair et jouir de cette assurance qu'un déménagement n'était pas un incendie ! Cependant, les frais considérables mis à la rénovation d'un Centre capable de rendre plus agréable et facile le travail des chercheurs, nous ont autorisés à demander à ceux-ci une contribution financière, selon leurs moyens.

Bernard NOËL,
archiviste des Pères du Saint-Esprit.

En marge de la canonisation de Marguerite Bourgeoys du 31 octobre 1982

DEPOT D'ARCHIVES DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME DE MONTREAL

Marguerite Bourgeoys (1620 - 1700) arrive à Ville-Marie en 1653, elle fonde la congrégation de Notre-Dame en 1671. Voici la pensée d'un des historiens de la première institutrice de Ville-Marie, dom Albert Jamet, o.s.b. :

"Trois siècles donnent une marge appréciable pour juger de la résistance et des bienfaits d'une entreprise et de la qualité de l'âme qui la conçut. Mère d'une innombrable postérité religieuse, fondatrice spirituelle de la grande métropole canadienne, tant que dureront la Congrégation et Montréal, Marguerite Bourgeoys aura droit de présence dans la mémoire des hommes."

Nous pouvons affirmer que quatre centres se répartissent les oeuvres, les souvenirs, les archives de notre fondatrice.

1. Le CENTRE MARGUERITE BOURGEOYS doté d'une équipe de travailleuses ardentes à propager la dévotion à Mère Bourgeoys et aidé par le Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada inauguré en 1942, est bien vivant.

L'oeuvre de la vénérable Mère eut le souci de rédiger, indépendamment des Annales de la Maison-Mère, les Annales de la Cause depuis les premières démarches demandées par Mgr Bourget en 1868. En 1925 paraissait, grâce à son initiative et avec l'approbation de l'Ordinaire de Montréal, un recueil des guérisons et faveurs obtenues par l'intercession merveilleuse de Marguerite Bourgeoys. Le Mémorial offre aux visiteurs les trésors les plus précieux. C'est là que se trouvent les documents originaux et les plus authentiques : Lettres patentes, Ecrits de Mère Bourgeoys, Contrats signés de sa main, anciens livres de comptes, le premier inventaire qui date de 1722, etc. Malheureusement la plupart des documents originaux ont péri lors des incendies de la Maison-Mère (1683, 1768 et 1893). Du moins les archivistes successives ont-elles eu le souci de recopier ou photocopier les documents se trouvant dans d'autres dépôts d'archives (archevêché de Montréal, séminaire de Québec). Rattaché au centre, le tombeau permet de vénérer les restes de notre fondatrice, Une statue de Notre-Dame de Bon-Secours, don de M. de Fancamp, et reconnue comme miraculeuse, a place dans un reliquaire de métal doré et fait partie du "trésor" du Centre. Un bulletin, nommé *Courrier Marguerite-Bourgeoys*, publie les bontés de notre Bienheureuse, parle de son influence à travers les temps, rappelle ce qu'elle fut, ce qu'elle reste pour notre pays, pour tous ceux qui l'aiment et la prient.

2. La MAISON SAINT-GABRIEL : un témoin des origines de Montréal.

Le Musée Saint-Gabriel, propriété de la Congrégation depuis 1662, était la maison chère à Marguerite Bourgeoys, où elle a hébergé les Filles du Roi, où Soeur Crolo a peiné si longtemps, maison vraiment historique.

M. Raymond Denault, de la Société historique de Montréal, disait : "Si, avec des visiteurs étrangers, je ne pouvais me rendre qu'à un endroit historique de Montréal, c'est au Musée Saint-Gabriel que je les conduirais."

Cette vénérable maison s'est identifiée à la vie d'hier et d'aujourd'hui et garde son importance dans l'histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. Des objets ayant appartenu à Mère Bourgeoys, d'autres sont d'origine artisanale du début de la colonie, des anciens meubles comme il y en avait dans ce temps-là. On retrouve dans toutes ces pièces la propriété des femmes travailleuses. On voudrait y demeurer.

Plusieurs photocopies de documents : livres de comptes, inventaires, ont

une place privilégiée.

Des souvenirs, il y en a de nombreux inscrits dans les pierres, le mortier, le bois de la vieille maison ! Familiers comme ceux d'une métairie; joyeux comme ceux d'une petite école; rassurants comme ceux d'un foyer où se nouent des liens d'amour et de fidélité; angoissants comme ceux d'un poste avancé face à la guérilla iroquoise; apaisants aussi comme le sillage d'une personnalité imprégnée d'amour et de bonté, celle de Marguerite et ses généreuses compagnes.

3. La CHAPELLE NOTRE-DAME-de-BON-SECOURS. Dans le Vieux Montréal, non loin de l'emplacement portuaire, le 30 juin 1675, on pose la première pierre de la chapelle que Marguerite avait promis de construire et qu'elle entreprit d'élever en son honneur. Nous connaissons la piété filiale profonde inscrite au coeur de Mère Bourgeoys pour notre Mère du Ciel, la Vierge Marie. On peut dire que la chapelle est ni plus ni moins que la réalisation d'un idéal longtemps médité dans la pensée et surtout dans le coeur de la bienheureuse.

Elle suit les travaux de construction, encourage les ouvriers, obtient les permis, multiplie les prières et dès 1678 les pèlerinages se multiplient. Aujourd'hui encore c'est un lieu vénéré. Les statistiques relèvent 70 000 visiteurs par année à ce sanctuaire.

On peut visiter un musée miniature de la vie de Marguerite Bourgeoys. Des documents anciens et précieux tels : des plans, des ex-voto, des récits de faveurs obtenues aux navigateurs, guérisons, etc.... Autre dépôt important d'archives.

C'est donc grâce à la persévérance d'une femme de foi, d'une pionnière de l'Eglise canadienne que nous possédons encore aujourd'hui ce témoin de la piété de nos ancêtres sur le sol de Ville-Marie.

4. Enfin le DEPOT D'ARCHIVES proprement dit intégré à la maison généralice depuis douze ans. Les archives des siècles passés qu'elles soient d'argile, de papyrus ou de papier nous restituent des informations. Ici, elles nous apportent une moisson de documents qui ont résisté à la mémoire du temps et qui ont une valeur inestimable pour l'histoire de notre pays.

L'originalité des archives de la Congrégation de Notre-Dame se situe dans l'association avec l'histoire de la fondation de Ville-Marie, véritable mémoire de notre Congrégation et destinataire en fin de compte de tous les dossiers.

Voici la méthode de classification :

- a) le catalogue général
- b) le plan du dépôt
- c) les fichiers, guides et inventaires de tous les secteurs des archives, sont les meilleurs instruments de recherches. Les fiches sont rédigées, dactylographiées et classées par ordre alphabétique ou chronologique.

L'espace linéaire employé est de quatre-vingt-treize mètres.

La période couverte par les documents est de 1658 à nos jours.

Les documents du Régime français, qui ont échappé aux incendies, ont été codifiés sur ordinateur.

VERSEMENTS de la période contemporaine :

Administration générale :

1. Secrétariat : archives en formation : circulaires documents capitulaires, avis de décès, nécrologies, bottins, bulletins d'information, mises à jour, listes nominales (au fur et à mesure de leur parution)

2. Economat : Tous les documents relatifs à une maison fermée quand les transactions sont terminées : Chaînes de titres, contrats, plans et devis, correspondance, historique, états financiers.
3. Centre Marguerite-Bourgeoys : Archives en formation : Courrier, circulaires.
4. Supérieure générale : Deux chapitres depuis 1970. Pièces plus personnelles qu'administratives : albums, timbres, volumes.
5. Administration provinciale : Archives en formation, courrier de chaque province chapitre provincial, documents capitulaires, archives des maisons fermées irrégularités, différences.
6. Etablissements : fermeture
 - voyage de l'archiviste : premier triage et sauvetage.
 - plus grande quantité de pièces d'archives : livres de comptes, journaux de caisse, registres d'élèves, rapports de visites de la supérieure générale, de la supérieure provinciale, amicales. Albums photos, inventaires, statistiques, annales, programme d'études, pièces louées, travaux d'élèves, diplômes d'affiliation, imprimés, albums souvenirs, annuaires, journaux d'étudiants, livres d'or, correspondance.
7. Personnes particulières : manuscrit d'un volume, thèses, Souvenir d'une tante, notes de cours, notes généalogiques, recueil personnel, ancien diplôme, décoration honorifique, photos, manuel scolaire, correspondance, valise des soeurs.

Temps : Les versements se font au cours des mois d'été. Outre les communautés du Canada français et anglais, celles de la France, des Etats-Unis, du Japon, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale alimentent le dépôt d'archives.

TRAITEMENT DES DOCUMENTS

- A. Tri et élimination : sur place dans les établissements pour réduire les frais de transport.
circulaire, biographies, registres des éliminations : échantillonnage plutôt qu'une série complète de pièces identiques : décoration, diplôme, annuaire de 5 ans en 5 ans. Administration générale, tout est conservé.
- B. Pré-archivage : une période plutôt qu'un lieu de conservation.
maison récemment fermée : seule l'administration peut avoir à y recourir. Rangement rapide avec fiche sommaire.
- C. Archivage : Le rangement peut varier à l'intérieur d'une même série.
La cote refera l'unité, Plan, gros albums, consultation du classement, cotation des documents, rédactions des fiches en double copie.

Nous possédons des originaux, des photostats et des microfilms qui nous sont parvenus de l'Hôtel-Dieu de Montréal

" " Québec
du séminaire de Québec
" Montréal (de Saint-Sulpice)
des Archives de la Marine (France)

Une documentation audio-visuelle est aussi appréciable.

En plus, nous avons des photos
des cartes

des plans
des peintures

Un portrait de Marguerite Bourgeoys, peint par Pierre LeBer, date de 1700.

BIBLIOTHEQUE

Une bibliothèque historique est intégrée aux Archives. Dix mille deux cents volumes sont classifiés d'après la première édition officielle en langue française de la Classification décimale de Dewey (CDD).

Chaque classe comprend un nombre inégal de volumes.

Un fonds primaire a été créé par le choix que l'archiviste a fait, en passant dans les différentes communautés, des livres anciens, des livres épuisés dans le commerce, des vieux livres français de spiritualité, des livres historiques canadiens qui rejoignent l'histoire des pays, des villes, des us et coutumes, c'est-à-dire la grande et la petite histoire.

Actuellement, nos couvents qui ferment font appel à la bibliothécaire qui fait le tri sur place et ajoute au fonds existant les livres qui correspondent à la spécialité de la bibliothèque.

Il y a aussi un échange entre les différents dépôts extérieurs à la Congrégation. Même procédé pour les périodiques.

Une place spéciale est réservée aux livres anciens qui sont rangés par ordre chronologique de 1585 à 1850, avec fichier particulier.

Note

Le 30 mai 1975, le ministère canadien des Postes a émis un timbre à l'effigie de Marguerite Bourgeoys. L'année de la femme ne pouvait être mieux choisie pour rendre enfin hommage par un timbre-poste à cette femme qui joua un rôle de premier plan dans l'établissement d'une colonie française à Montréal.

Marguerite Bourgeoys, béatifiée en novembre 1950, est du nombre de ces femmes extraordinaires dans notre histoire.

Le lancement du timbre s'est fait au Musée Saint-Gabriel.

GUIDE DE CONSULTATION

- Nom du dépôt : ARCHIVES DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME
- Adresse de la salle de consultation : Maison généralice
Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame
2330, rue Sherbrooke ouest
Montréal H3H 1G8 (Métro Atwater)
- Adresse postale : Archives de la Congrégation de Notre-Dame
2330, rue Sherbrooke ouest
Montréal H3H 1G8
- Sigle à utiliser dans les références : ACND
- Jours et heures d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 9 heures à 11.30 heures
et de 13.30 heures à 16.30 heures.
La Place voisine Alexis Hihon permet de se trouver un restaurant de son choix.
- Téléphone : (514) 931-5591
- Consultation : Elle est gratuite en tout temps mais sur rendez-vous seulement. Aucun document ne sort du dépôt.
- Renseignements : Les Archives répondent à toute demande de renseignements d'ordre général mais ne s'engagent pas à effectuer des recherches particulières.
- Chercheurs : Sont admis au travail de recherche les étudiants de niveau universitaire ainsi que les chercheurs sérieux. Deux ou plusieurs personnes travaillant ensemble doivent communiquer à voix basse comme dans une bibliothèque.
- Limitation : Les documents antérieurs à 1900 sont en général accessibles aux chercheurs.
- Photocopie : Faite sur les lieux par le personnel des Archives.
Tarif : 0.10 la feuille.
Limite : 20 feuilles par jour, 100 feuilles par mois.
Reproduction : Aucune reproduction ne saurait être faite sans l'autorisation de la Direction des Archives.
- Nature du dépôt : Historique, composé de pièces originales et complémentaires du début de l'histoire de Montréal jusqu'à nos jours.

LES ARCHIVES DU COLLEGE DES IRLANDAIS, A PARIS

Si l'attention des catholiques de France a été tournée vers l'Irlande en janvier 1983, à l'occasion de la venue à Lyon et à Paris de l'archevêque de Dublin, Mgr Dermot Ryan, il est bien certain que n'a pas été évoquée de la même façon la présence à Paris, pour un an, de l'archiviste diocésain de Dublin.

Mais les archivistes de l'Eglise de France, qui ont gardé le souvenir de la présence fervente de Sr Brid O'Doherty (de la congrégation franco-irlandaise de Saint-Louis) au congrès de Toulouse, ne peuvent rester insensibles au séjour parisien de l'abbé Kevin Kennedy, archiviste diocésain de Dublin. C'est une "année sabbatique" qu'il est venu passer en France. Pourquoi ? Ce séjour est justifié par la présence à Paris d'un fonds important d'archives qui fait partie du patrimoine de l'Eglise catholique d'Irlande et qui reste d'un extrême intérêt vital pour elle : il s'agit du fonds des archives du Collège des Irlandais à Paris.

Le Collège des Irlandais, fondé dans les circonstances que rappelle ci-dessous Kevin Kennedy, n'a pas seulement eu un passé très important en des heures difficiles; mais ce Collège continue d'être encore comme un pied à terre parisien de l'Eglise catholique d'Irlande. Sans doute, par suite de tout un concours fortuit de circonstances, cette maison abrite-t-elle aujourd'hui le séminaire polonais de Paris. Mais elle reste une demeure irlandaise, dans laquelle les Irlandais sont chez eux. Assurément, s'ils ne la remplissent pas actuellement, il peut paraître assez conforme à la vocation de cette maison que s'y trouvent aujourd'hui fraternellement réunies ces deux nations catholiques pour la liberté desquelles les catholiques de France ont vibré tout au long du XIXe siècle et vibrent encore aujourd'hui !

Quoi qu'il en soit, il est à souhaiter que l'article ci-dessous rende les archivistes ecclésiastiques et religieux de France encore plus attentifs à toutes ces traces palpitantes de la vie de leurs frères catholiques qui ont trouvé chez nous une terre favorable pour y puiser des forces de régénération. Il y a là un aspect du devoir de l'hospitalité. L'hôte est sacré : il n'a pas trouvé refuge chez nous pour y être rançonné; son patrimoine religieux, qui est un dépôt sacré, ne saurait être livré à l'abandon, dilapidé ou aliéné de quelque façon.

L'accueil des frères proscrits pour leur foi revêt un caractère religieux que nul ne saurait méconnaître. Fratres martyrum sumus ! Comment d'ailleurs, en France, pourrions-nous oublier ce que cela signifie ? Dès l'an 177, en effet, notre propre communauté chrétienne a vu plusieurs des siens martyrisés à la face de la Gaule entière dont les délégués, convoqués, ont assisté au supplice. Et tout au long de son histoire, notre propre communauté chrétienne a vu, d'âge en âge, un nombre notable de ses membres martyrisés soit sur le sol national, soit jusqu'aux extrémités du monde. Comment donc notre communauté chrétienne pourrait-elle aujourd'hui ne pas assumer la responsabilité qui lui incombe de conserver vivantes les traces des épreuves, comme des sursauts, de nos frères dans la foi qui, à l'heure de la persécution, ont trouvé asile chez nous ? En ce domaine aussi il nous incombe de Servata tradere viva : car aujourd'hui, parmi nous, c'est de la conscience de leur propre identité que leurs descendants sont en quête

Charles Molette

Quand, au cours du XVI^e siècle, la Réformation s'est établie en Angleterre, la propagation de la foi protestante devint un instrument essentiel de la domination anglaise sur l'Irlande. Dans leur quasi-totalité, les Irlandais sont restés fidèles à la foi dont Rome assurait la conformité avec les origines et la tradition de l'Eglise; mais l'époque était telle qu'on ne pouvait croire à la loyauté civique d'un sujet dont la religion différait de celle du prince. Dans le même temps l'Angleterre étendait l'influence qu'elle exerçait antérieurement en Irlande, afin de la transformer en une complète domination; et elle accomplissait cette transformation à travers toute une suite de guerres et en imposant une réorganisation politique. Dans l'espoir d'arriver à remplacer le catholicisme par le protestantisme comme religion du royaume, les conquérants voyaient dans la suppression de toute éducation catholique une nécessité politique. Dans une telle perspective, il fallait par dessus tout empêcher l'éducation du clergé catholique.

Ainsi entravée dans la formation des futurs prêtres chez eux, des prêtres irlandais ont commencé à répondre au besoin qui résultait de ces entraves, en continuant cette oeuvre à l'étranger, là où il était possible de trouver un refuge approprié dans les régions catholiques de l'Europe. C'est ainsi qu'au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, des collèges furent créés pour l'éducation des prêtres, et plus tard pour celle aussi des laïcs: en France, on peut mentionner les collèges institués à Paris, Bordeaux, Rouen, Charleville, Lille, Toulouse, Nantes et Douai; dans les Pays-Bas espagnols, ceux établis à Anvers, Tournai et Louvain; en Espagne, des collèges à Salamanque, Alcalá, Madrid et Séville; sans oublier d'autres établissements à Rome, Lisbonne, Prague et Wielun (Pologne). Cette liste d'ailleurs n'est pas exhaustive; car il y eut aussi des collèges irlandais dont l'existence fut plus ou moins longue dans d'autres centres et un certain nombre d'autres collèges dans quelques villes déjà citées. Quelques-uns d'entre eux étaient de petits établissements et quelques-uns durèrent moins longtemps que d'autres. Le collège de Paris est le plus ancien et le plus important. Ses origines remontent à 1578; et il existe encore aujourd'hui.

L'origine du collège de Paris remonte à l'arrivée dans cette ville, en 1578, du P. John Lee, de Dublin, venu avec six étudiants en quête d'une préparation au sacerdoce. Eux-mêmes et leurs successeurs pérégrinèrent de résidence en résidence, jusqu'à ce qu'en 1677 le collège des Lombards, alors abandonné, fût mis à leur disposition. Cette maison resta la maison du collège irlandais jusqu'à la Révolution. Peu avant la Révolution, un second collège irlandais avait été créé afin de pourvoir aux besoins du nombre grandissant des jeunes irlandais venus à Paris. C'est dans ce bâtiment, construit en 1777, que se réunirent les deux collèges lorsqu'ils reprirent vie après la confiscation et la restitution des propriétés, quand les bouleversements de l'époque révolutionnaire se furent calmés. Dès lors, et jusqu'en 1939, le collège continua son oeuvre, préparant des candidats à exercer le sacerdoce en Irlande; la dernière année de son activité, les registres du séminaire comptent 71 étudiants. Après la guerre, le bâtiment fut prêté au Séminaire polonais de Paris, tout en continuant à être le Collège irlandais et en conservant l'espoir de reprendre ultérieurement sa pleine activité irlandaise.

Les longues années de la vie du collège ont connu de vives controverses à la fois politiques et théologiques; et, durant ce temps, le cours mouvementé de l'histoire irlandaise, aggravé des difficultés financières qui étreignaient les étudiants irlandais, s'est trouvé pour ceux-ci imbriqué dans une suite d'événements retentissants de l'histoire de France. D'autre part, dans la composition du corps des étudiants se reflétaient au collège même les différences régionales de l'Irlande, différences qui en ces temps étaient plus marquées que de nos jours. De tout ce contexte il résulte que l'histoire du collège est singulièrement haute en couleur.

Toute son histoire a laissé de nombreuses traces documentaires dans divers fonds, aux Archives nationales de Paris, au Collège irlandais de Rome, ainsi que - à Rome encore - dans les fonds de la Congrégation de la Propagande; sans oublier tout ce qui se trouve dans les archives diocésaines de Dublin ou dans d'autres fonds en Irlande.

Complétées par toutes ces sources, les archives actuellement conservées au Collège parisien des Irlandais représentent non seulement une source très riche pour ce qui concerne le déroulement de l'histoire du collège, mais aussi une source irremplaçable de l'histoire de l'Irlande tout court. Car, étant donné la proscription que pendant si longtemps le catholicisme a eu à subir en Irlande, ce sont les traces laissées par l'activité des Irlandais sur le continent qui souvent témoignent de la vie du catholicisme irlandais en Irlande même, et cela d'une façon d'autant plus précieuse que des pans entiers de la documentation qui en provenait n'ont pu être préservés sur le sol irlandais.

Au Collège des Irlandais actuellement, les archives bien organisées, et dont des inventaires ont été dressés, ne représentent peut-être pas encore tout l'ensemble documentaire conservé. Cependant il est d'ores et déjà possible de donner un aperçu du contenu de ce fonds.:

- des documents relatifs à la propriété spécifique de l'établissement à travers les vicissitudes de son existence ;
- les comptes des fondations effectuées par des Irlandais résidant à la fois en France et en Irlande, presque tout concernant le XVIIIe siècle ;
- quelques papiers concernant les anciens collèges irlandais de Bordeaux et de Nantes ;
- la correspondance de quelques membres de la direction du collège, principalement aux XIXe et XXe siècles ;
- des documents provenant du fonctionnement économique journalier du collège, principalement aux XIXe et XXe siècles ;
- des rapports et correspondances émanant de l'éducation des étudiants au collège, notamment à la fin du XIXe siècle et au début de ce siècle ;
- des documents occasionnels concernant des événements qui ont marqué l'histoire du collège à des titres divers, par exemple l'usage des bâtiments du collège comme ambulance militaire durant le siège de Paris en 1870 ;
- un certain nombre de plans et de relevés descriptifs relatifs aux bâtiments du collège et aux bâtiments de l'ancien collège des Lombards.

Kevin Kennedy
Archiviste de l'Archidiocèse de Dublin

SERVATA TRADERE VIVA

suite du papier laissé par Sr Thérèse-Marguerite à sa mort le 2 mars 1983 (voir p.46)

Ce royaume qui est si proche de nous. Nous y baignons, aveugles et sourds, tous les jours. Qu'on ne nous parle plus de repos éternel - mais de la vie éternelle. Vie de louange et d'amour, d'adoration de la Ste Trinité ainsi qu'une vie d'intercession pour le monde, dont les besoins s'expriment en des appels que les Saints et les anges reçoivent constamment.

J'ai ressenti cette vie intense de la Ste Trinité et de tout le Royaume jusqu'au plus profond de mon être et j'en ai vécu depuis.

L'Eglise souffrante, le noviciat du Ciel, prie intensément et douloureusement dans la lumière de leur solidarité, de leurs responsabilités dans le péché du monde. On y crie pardon et miséricorde.

C'est là que je vais commencer à vivre et je compte beaucoup sur les prières de la communauté pour m'en faire sortir rapidement. Vous savez bien et mes soeurs aussi combien j'ai besoin d'être purifiée de mon amour-propre, de ce moi qui a tenu tant de place !

Merci de m'avoir accueillie, puis supportée.

Pardon à celles que j'ai pu peiner, froisser.

J'aimerais que devant ma vieille "guenille" que je quitte dans la joie vous chantiez le Sanctus et que vous le chantiez souvent au milieu des anges et des Saints dans la joie. Aujourd'hui soyez dans l'allégresse, fêtez ma joie. Merci.

Sr Thérèse-Marguerite.

SERVATA TRADERE VIVA

Alors qu'avancait la préparation de ce bulletin, deux décès, survenus respectivement le 1er et le 2 mars, nous ont donné de connaître des textes qui retiendront l'attention des lecteurs et qui témoignent de l'intérêt de tant de "vieux papiers" au sujet desquels les archivistes ne peuvent que songer au "Colligite fragmenta" ... afin de *Servata tradere viva*.

Le 1er mars 1983 était rappelé à Dieu un des prêtres les plus âgés du diocèse de Paris, le chanoine Jean Blanchot, né le 16 août 1890, prêtre le 30 juin 1920. Il laissait dans son testament la prière qui suit :

Prière

+

août 1977

Je désire ardemment que ma mort soit un dernier acte de foi et d'amour envers le Dieu des miséricordes; le plus sincère, le plus grand acte de foi et d'amour de ma longue vie. Ma volonté formelle est de mourir dans une fidélité totale à l'Eglise de mon baptême, aux engagements de mon Sacerdoce et à la promesse que j'avais faite à Notre Seigneur Jésus Christ en 1924 "Quam proxime te sequar".

La plus grande souffrance de mes dernières années a été de ressentir plus clairement les déficiences, les faiblesses, les erreurs, les manquements d'amour envers vous, Seigneur, et mon peu de dévouement et d'esprit de sacrifice envers les âmes qui m'avaient été confiées, tout au long de ma vie sacerdotale.

Je demande pardon, du plus profond de mon cœur, à toutes les personnes, prêtres, religieuses ou laïcs, que j'ai pu bien involontairement négliger, oublier, peiner ou même scandaliser parfois, malédifier souvent. Dieu m'est témoin que je ne garde aucun ressentiment envers qui que ce soit, mais que ma reconnaissance est grande pour tous ceux et celles qui ont usé de tant de patience, d'indulgence et de bonté pour moi et qui m'ont tant aidé de leur dévouement et de leur prière.

D'avance, je veux accepter tous les sacrifices et toutes les épreuves qui précéderaient ou entoureraient ma mort, en esprit de réparation pour tout le mal que j'ai pu faire et pour tout le bien que je n'ai pas fait.

Dans votre infinie miséricorde, ô mon Dieu, j'ose espérer que par les mérites de N.S.-Jésus-Christ, les âmes n'en auront pas souffert, de par ma faute.

J'offre ma vie et ma mort pour l'Eglise, pour notre Saint-Père le Pape, les Evêques, les prêtres, pour mes anciens vicaires, pour les membres de ma famille et pour toutes les âmes qui m'avaient été confiées.

La grande grâce que je vous demande, Seigneur, avec le pardon de toutes mes fautes d'indifférence, d'égoïsme ou de lâcheté, c'est d'avoir assez de foi et d'amour pour vivre désormais et pour mourir au pied de la Croix de notre divin Sauveur Jésus, auprès de la très Sainte Vierge Marie et de saint Jean, mon patron, l'apôtre que "Jésus aimait", en union avec Jésus, pour votre gloire, ô notre Père, par la grâce de votre Esprit Saint, pour le salut du monde.

Très Sainte Vierge Marie, mère de Jésus et notre Mère, que j'ai tant prié cours de ma pauvre vie, intercédez pour moi, pour que je meure le plus saintement, le plus généreusement possible, dans la paix, dans la confiance, dans l'amour.

1er août 1977

Jean Blanchot.

Le 2 mars 1983 était rappelée à Dieu soeur Thérèse Marguerite Deboffe, archiviste du monastère de la Visitation de Chartres (cf. Memento). Elle laissait dans ses papiers cette ultime adresse à sa supérieure et à sa communauté :

Pour le jour de mon dernier soupir

Bien chère Mère,

Me voici donc en route pour "la maison du Père". Je ne meurs pas j'entre dans la vraie vie.

Pour mes 70 ans j'avais demandé un cadeau au Seigneur. J'ai été exaucée et quel cadeau ! rien de moins qu'une splendide espérance, une attente ardente du royaume de Dieu, et une lumière sur la vie intense du Ciel.

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de recherche et de travail

- Yves BEAUDOIN, archiviste de la S.C. pour les Causes des Saints.- *Index processuum beatificationis et canonizationis qui in Archivio Secreto Vaticano et in Archivio S.C. pro Causis Sanctorum asservantur (1588 - 1982)*.- S.C. pour les Causes des Saints, 1982, 285 p.

L'archiviste de la S.C. pour les Causes des Saints vient d'achever un index des quelque 10 000 volumes produits par les procès de béatification et de canonisation et conservés au Vatican.

A l'Archivio segreto vaticano ont été déposés dans le fonds de la S.C. des Rites les divers volumes des procès de plus de 1000 saints, bienheureux, vénérables et serviteurs de Dieu, dont les causes sont arrêtées (par suite de leur aboutissement positif ou négatif) depuis plus de 50 ans.

Dans l'Archivio de la S.C. pour les Causes des Saints, ce sont les volumes des quelque 1000 causes en cours.

Dans les deux parties de cet ouvrage, pour chaque cause (les intéressés sont classés par ordre alphabétique, avec des renvois utiles - ainsi en cas de nom de religion), apparaissent les titres des différents volumes, avec mention du diocèse et de la date du procès, avec indication du nombre de pages et de la langue de chaque procès, enfin le numéro d'ordre affecté à chaque article.

Ce volume se range désormais dans les usuels indispensables à tous les dépôts centraux d'archives ecclésiastiques et religieuses.

- Fernand BOULARD (+1977).- *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIXe - XXe siècles*. Tome I : Région de Paris, Haute-Normandie, Pays de Loire, Centre.- Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Editions du Centre national de la Recherche scientifique, 1982, 637 p.

Au verso de la page intérieure de titre, est citée cette phrase du chanoine Boulard qui rend hommage à ceux qui ont été les véritables artisans de cette entreprise : "Ce long travail eût été impossible sans le concours de multiples collaborateurs bénévoles. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. L'un d'entre eux, en toute justice, doit cependant être cité à part : l'abbé Pierre Bizeau, archiviste diocésain de Chartres, dont le nom figure en de nombreux tableaux de plusieurs diocèses. F.B."

Cette mention précise donc par qui a été accompli le véritable travail de recherche, même si elle n'évoque pas les conditions de précarité et d'abnégation qui ont été imposées à ces "collaborateurs bénévoles", qui avaient pour toute richesse leur pauvreté et leur passion pour l'Eglise. Pour combien d'entre eux, cette mention est le seul remerciement qu'ils auront jamais reçu pour toute la peine qu'ils ont prise, pour l'effort intelligent qu'ils ont poursuivi avec ténacité, voire pour tant de contraintes exigeantes auxquelles ils ont dû se plier.

Car le point de départ de toute cette enquête, ce sont les réponses des curés aux questionnaires des visites pastorales (dont l'inventaire est en voie d'achèvement, cf. bulletins IX - 27, XII - 23, XV - 41) ... pour l'exploitation desquelles il a fallu avoir recours à des documentalistes locaux en quelque sorte taillables et corvéables à merci.

Avec le concours de l'homme de tous les dévouements qu'aura été Philippe La-

coudre, le secrétaire du chanoine Boulard, quelques universitaires ont réalisé la mise en oeuvre et l'harmonisation de toute la documentation rassemblée, parfois d'ailleurs en la complétant. Ce 1er tome concerne 21 diocèses : 7 pour la région de Paris, 2 pour la Haute-Normandie, 7 pour le Pays de Loire, 5 pour le Centre. Il s'agit essentiellement de ce que les visites pastorales conservées permettent de savoir de la pratique religieuse.

Trois parties dans ce volume :

- 1) Les "Dossiers diocésains" (pp. 61 - 186) : pour chaque diocèse, en quelques pages, c'est une espèce de bilan.
- 2) Les "Matériaux" (pp. 187 - 528) : c'est la partie la plus importante et la raison d'être de la publication) : dans chaque diocèse, par ordre chronologique, divers tableaux mettent en évidence le pourcentage des pascalisants, des messalisants, d'après le dossier de chaque visite pastorale; certains tableaux concernent le clergé, son recrutement, sa répartition par âge et par arrondissement; d'autres, le cas échéant, évoquent la communion mensuelle, les mariages civils, les confréries, voire la pratique religieuse du personnel enseignant (Moulins, 1877). A signaler qu'est présentée, à sa place chronologique pour chaque diocèse, l'enquête nationale de 1848 sur le travail agricole et industriel, dont la question n° 21 portait sur l'état de l'éducation morale et religieuse.
- 3) Un "Atlas" (pp. 529 - 600) réalisé au Laboratoire de Graphique de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales : les cartes et graphiques, ébauchés par le chanoine Boulard et destinés à "visualiser" le texte de son manuscrit, ont été regroupés, parfois complétés, présentés d'une façon aussi homogène que possible, de façon à permettre des comparaisons ou des corrélations, que stimulent quelques planches récapitulatives (pyramides d'âge du clergé, évolution de la pratique pascale, évolution des ordinations sacerdotales).

Plusieurs index aident à mieux percevoir les apports et les lacunes de ces enquêtes.

Malgré leurs lacunes parfois très grandes (très peu de documents, par exemple, pour ce qui concerne la banlieue parisienne; presque rien pour la pratique religieuse dans les lieux de pèlerinages, pour ce qui concerne les religieux et religieuses, ou les vocations missionnaires, etc.), ces matériaux permettent déjà de nuancer dans le temps et dans l'espace le phénomène qu'on appelle "déchristianisation", d'enregistrer permanences et évolutions, de pressentir la "réalité socio-historique" de la "religion populaire" ou le contenu d'une "sociologie de l'incroyance", voire de poser la question d'une réalité vivante de "personnalités" culturelles locales. C'est jusque là que Jacques Gadille croit pouvoir prolonger la pensée du chanoine Boulard dans l'introduction générale donnée à cette entreprise.

Avec toutes les ramifications qu'ils impliquent et les compléments qu'ils appellent, ces matériaux permettent donc, non seulement à la pastorale d'éviter l'amnésie, mais aussi à l'histoire de suggérer quelques mises au point. Car ces documents, en tout cas, incitent à dissiper quelques généralisations trop hâtives; même si - par exemple - la courbe des ordinations est souvent en baisse et si, en un siècle, il est souvent apporté quelque retard aux baptêmes, il semble tout de même difficile de voir dans certaines courbes, remise en question qu'un certain nombre de travaux avaient déjà manifestée, le signe d'une "déchristianisation" (même si cette lecture est donnée comme une évidence); ainsi en est-il là où il y a relèvement de la pratique religieuse, entre la 2e et la 4e République (ce qui est un fait, par exemple, pour la région parisienne, pour le diocèse de Chartres ou celui de Rouen).

- Paul WYNANTS.- *Religieuses 1801 - 1975*. t. II : France. (8e vol. de la collection "Répertoires Meuse-Moselle).- Namur, 1982, 114 p.

Après le 1er tome qui concernait le secteur belgo-luxemburgo-hollandais (cf. Bulletin XVII, 38-39), voici le 2e tome concernant le secteur français et qui comprend la majeure partie des Ardennes et de la Moselle, une fraction de la Marne, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle.

En une 1^e partie, l'auteur présente le contexte historique dans lequel s'est produite l'évolution des communautés religieuses féminines : il s'agit principalement de la politique de l'Etat vis-à-vis des communautés. Bien que la situation particulière de l'Alsace-Lorraine soit étudiée spécialement, une des conséquences en apparaît peut-être moins, malgré son importance pour la situation générale ultérieure des religieuses en France, c'est l'accueil qu'il a bien fallu "à l'intérieur" réserver aux populations d'Alsace-Lorraine expulsées par la pénétration allemande au début de la 2^e guerre mondiale : allait-on leur appliquer, dans les villages de la Dordogne, de la Vienne ou du Pas-de-Calais, par exemple, la législation anti-congréganiste et parce qu'ils avaient regagné la "mère-patrie" priver les petits Alsaciens-Lorrains de l'enseignement des soeurs, de l'enseignement religieux à l'école, etc. ? Mais, d'autre part, si on leur accordait de garder ce qui avait résisté à la germanisation, n'était-ce pas créer "à l'intérieur" même, dans le même village, deux catégories de citoyens ? Ainsi c'est sous la pression des événements dans l'hiver 39-40 que le gouvernement français a été amené à mettre en place une espèce de *modus vivendi* que la législation de Vichy allait organiser.

Dans la 2^e partie, la présentation des 59 communautés recensées apporte pour chacune les mêmes renseignements et précisions que dans le tome précédent (à noter, p. 84, n. 11, que Bouzillé n'est pas en Mayenne, mais en Maine-et-Loire). Un index des congrégations et un index des noms de lieux font de ce 2^e tome un utile instrument de travail.

- Giuseppe M. BESUTTI, o.s.m.- *Bibliografia mariana 1973 - 1977*. - Roma, éd. Marianum-Herder, 1980, XXXII + 427 p.

Voici le 6^e volume de cette série bibliographique qui récapitule les articles (parus dans 338 revues) et les livres traitant ex professo de ce qui a trait à la doctrine relative à la Vierge Marie et au culte qui lui est attribué. De 1948 à 1977, l'A. a relevé 28 097 fiches. Ce 6^e volume en présente 6 352. Ces chiffres à eux seuls attestent déjà l'intérêt porté à la Vierge Marie avant, pendant et après le concile Vatican II.

Durant la période 1973 - 1977, se sont numériquement développées : les lettres pastorales des évêques, la rubrique "liturgie" (l'exhortation apostolique *Marialis cultus* est du 2 février 1974), les études scripturaires (notamment récits évangéliques de l'enfance), la rubrique "culte local" (1679 titres).

Il n'est pas possible de méconnaître la nécessité de recourir aux archives pour les biographies, le culte, la religion populaire, la liturgie, la vie spirituelle, la pastorale, les célébrations diverses et mois de Marie, les dévotions particulières, les associations et mouvements, les poèmes, les oeuvres d'art, les cultes locaux, etc. Ce travail, indispensable pour les études mariologiques et mariales, sera aussi un stimulant pour les archivistes les incitant à garder les traces de ce qui peut faire ainsi l'objet d'études sérieuses.

- Daniel TOLLET.- *Les "Polonica" de la Bibliothèque nationale de Paris. Inventaire critique des textes des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*. - Paris, Bibliothèque nationale, 1982, 83 p.

Dans une "introduction critique" l'A. s'efforce de rappeler comment les différentes collections de documents relatifs à la Pologne et qui ont abouti dans les manuscrits de la B.N. ont été constituées et pourquoi elles l'ont été : correspondances officielles, augmentées de papiers de collectionneurs, fonds de bibliothèques de couvents parisiens, collections privées rassemblées parfois laborieusement par des diplomates, des voyageurs, des collectionneurs.

La documentation qui se trouve ainsi à la B.N. est plus importante pour les XVI^e et XVII^e s. que pour le XVIII^e s., alors qu'est inversée la quantité d'ouvrages relatifs à la Pologne et publiés en français. L'essentiel semble concerner la politique polonaise : au XVI^e s. l'élection d'Henri de Valois au trône de Pologne semble a-

voir beaucoup retenu l'attention; au XVIIe s., avec l'arrivée de Louise-Marie de Gonzague sur le trône de Pologne par son mariage avec Wladislaw IV, la politique française a des raisons particulières de s'intéresser à la Pologne (cadeaux royaux, échanges divers se multiplient).

L'inventaire proprement dit est présenté par siècle, les "Polonica" y étant répartis en 9 "types d'intérêt": connaissance de la Pologne; économie; généralités; personnalités; politique intérieure; relations extérieures; religion; société; villes.

Les 137 notes de l'inventaire, rejetées en fin de volume, seront sûrement appréciées: certaines permettent d'identifier bien des personnages; il en est aussi qui signalent l'existence d'autres copies des mêmes textes dans d'autres bibliothèques (il y en a un assez grand nombre).

Instrument de travail qui sera d'autant plus utile qu'il sera consulté avec attention, car le classement en 9 "types d'intérêt", s'il est commode assurément, n'épuise pas cependant plus qu'un autre ne l'aurait fait la richesse de la documentation ainsi rassemblée. De par leur caractère même, un certain nombre de ces manuscrits sont en effet polyvalents.

Publications de textes

- Joseph VARIN, s. j. - *Lettres à sainte Madeleine-Sophie Barat (1801 - 1849)*. Texte intégral, d'après les manuscrits originaux, présenté, avec une introduction, des notes et un index analytique, par Jeanne de CHARRY, r. s. c. j. - Rome, 1982, XLII + 396 p.

Cette publication, par soeur Jeanne de Charry, des 112 lettres adressées par le P. Varin à la fondatrice du Sacré-Coeur et conservées dans les Archives centrales de cet institut, complète l'histoire des constitutions de la société du Sacré-Coeur (cf. Bulletin VII - 36 ; XII, 27 - 29 et XIX - 54).

L'essentiel, ce sont les 87 lettres concernant la période des origines de l'institut (1801 - 1806). Les raisons qui expliquent qu'il y ait eu ensuite 8 années de silence sont évidentes si l'on se rappelle les lettres du cardinal Fesch, qu'avait naguère publiées le chanoine Jomand, archiviste diocésain de Lyon.

Du 23 nov. 1814 au 19 février 1816, il reste 8 lettres: le P. Varin est entré en juillet 1814 au noviciat de la Compagnie de Jésus officiellement rétablie le 7 août suivant. Pour la Société du Sacré-Coeur, c'est une heure de crise qui ne sera surmontée qu'au prix de grosses difficultés, mais qui sera suivie d'une véritable "renaissance". Dans la suite, le P. Varin et Mère Barat se trouvant à Paris, leurs échanges épistolaires (17 lettres du P. Varin de 1822 à 1849) correspondent à des périodes où l'un des deux est absent de Paris.

Ces lettres qui font regretter que la contrepartie (les lettres de Mère Barat au P. Varin) n'ait pas encore été retrouvée, aident à mieux connaître les deux correspondants et les préoccupations qui étaient les leurs.

Cette édition critique est précédée d'une très substantielle introduction, accompagnée de notes abondantes et riches, et suivie d'un précieux index analytique.

Dans cette publication, la qualité des travaux antérieurs de soeur Jeanne de Charry se retrouve. Et la grande connaissance qu'elle a acquise du contexte dans lequel vivaient les deux correspondants fait de cette édition une source documentaire de premier ordre pour une étude de la vie religieuse au début du XIXe siècle et de l'histoire du catholicisme français de cette période.

- *Dossiers de Beauraing*, présentés par Camille-Jean JOSET :

4. Sources et documents primitifs inédits antérieurs à la mi-mars 1933.-

Après le volume historique (cf. Bulletin XVII - 50) sur les apparitions de Beauraing, les Dossiers de Beauraing (cf. Bulletin XVIII - 67) continuent la publication des sources.

Le tome 4 couvre 15 semaines : la durée des apparitions et la suite jusqu'à l'heure de la polémique suscitée par les *Etudes carmélitaines*.

Après une brève évocation du milieu beaurinois en 1932-33, voici plusieurs séries de documents : les relations manuscrites des voyants; des notes personnelles à usage privé (celles du doyen, l'abbé Lambert; les rapports des enfants; et quelques notes éparses, les notes de l'instituteur); quelques relations de témoins locaux; les informations parues dans la presse (méthodiquement classées); un tableau des 214 médecins dont la présence et l'identité ont été enregistrées avec l'indication de leurs dates de présence et les interrogatoires auxquels ils ont soumis les voyants; les rapports de quelques visiteurs occasionnels; les manuscrits du curé de Vonèche qui avait eu l'occasion de faire la connaissance des deux familles. Pour terminer : les premiers documents apportant quelques éléments d'interprétation.

Probité et rigueur marquent cette excellente publication de documents; dont la succession chronologique manifeste que les sources sont limpides, les difficultés n'étant venues que postérieurement.

Dans les diocèses

- Jean DUMOULIN et Jacques PYCKE.- *Topographie chrétienne de Tournai des origines au début du XIIe siècle. Problématique nouvelle.*- Extrait de "Sacris erudiri" XXVI, 1983, 50 p.

Les recherches archéologiques effectuées ces dernières années ont incité l'archiviste du chapitre cathédral de Tournai et son assistant (toujours fidèle aux congrès de l'Association des archivistes de l'Eglise de France) à relire les témoignages écrits concernant la topographie chrétienne de la ville, notamment les sources hagiographiques, en les comparant avec l'évolution générale des cités entre Loire et Rhin. Après avoir présenté le bilan des données certaines concernant les dix anciennes églises de Tournai, les auteurs offrent une synthèse permettant de reconnaître quelques traces de sépultures chrétiennes du milieu du IVe s. et d'entrevoir l'essor notable - favorisé sans doute par l'inhumation de Childéric à Tournai - de l'époque mérovingienne (fin Ve - VIIe s.) puis les adjonctions carolingiennes (de moindre importance).

Ensemble suggestif et susceptible de favoriser des comparaisons.

- Raymond DARRICAU.- *L'évêque dans la pensée de saint Vincent de Paul.* Extrait de "Divus Thomas", LXXXIV (1981), n.3, pp. 161-188.- Plaisance, 1981.

Le rôle joué par saint Vincent de Paul dans les nominations épiscopales en France au cours des dernières années de Louis XIII et des premières années de Louis XIV, ainsi que sa déposition au procès de béatification de François de Sales ont attiré l'attention de l'A. sur la doctrine vincentienne de l'évêque.

La très haute idée que saint Vincent de Paul se faisait de la charge épiscopale déterminait les critères qu'il retenait pour toute nomination : désintéressement, accomplissement des devoirs inhérents à cette charge (: la résidence, le souci de la sanctification de leur famille naturelle, une bonne administration). A l'évêque il incombe d'établir partout la paix et l'amitié dans l'amour de Jésus-Christ; d'où : la nécessaire simplicité de la prédication, un sens averti des exigences de la vie religieuse, une intense vie spirituelle génératrice de courage et de renoncement, de paix intérieure et de don de soi, etc.

Ces pages tonifiantes rendent hommage à l'influence de M. Vincent sur la purification et la sanctification de l'épiscopat de son temps et sur le renouvellement des nominations épiscopales au milieu du XVIIe s.

- Gérard CHOLVY.- *Les Eglises et la question sociale en France dans la première moitié du XIXe siècle.*- Extrait de "Communio", n° VII, 5, sept.-oct. 1982, pp. 90-96.

Le P. de Lubac évoquait naguère (in : *La postérité spirituelle de Joachim de Flore*,

t. II, p. 121, cf. Bulletin XVIII, 77-78) la présence injustifiée de quelques contre-vérités historiques qu'on trouve "aussi bien sous la plume de quelques évêques de notre temps, victimes d'une histoire systématiquement faussée, qui vont jusqu'à se faire sans discernement les accusateurs de leurs devanciers". Le P. de Lubac donnait alors comme exemple l'article d'un de nos historiens très catholique qui avait cité - pour souligner par contraste le silence de l'épiscopat de l'époque - le discours prononcé par Montalembert à la Chambre des Pairs le 4 mars 1840; car cet article posait une question méthodologique importante: comment cet universitaire, historien très catholique et notoirement connu comme tel, avait-il pu réussir à citer ce discours de Montalembert sans s'apercevoir que ce discours répercutait le mandement publié en 1838 par le cardinal de Croÿ, archevêque de Rouen? Avait-il lu ce discours sans le regarder? l'avait-il regardé sans le lire? l'avait-il lu sans le comprendre? ou bien l'avait-il lu et compris, mais alors aurait-il refusé de reconnaître ce qui était exprimé? et dans ce cas, pourquoi?

Gérard Cholvy pense qu'il pourrait être temps de cesser le petit jeu de ce genre d'histoire engagée qui falsifie les faits pour satisfaire à la politique ou à l'idéologie du jour; et il se sert de *Communio* pour évoquer quelques interventions épiscopales relatives à la question sociale au début du XIXe siècle. A certaines déjà connues il ajoute notamment celles de Mgr Thibaut (1796 - 1861), ancien secrétaire de Mgr d'Astros (cf. sur cet archevêque de Toulouse, l'ouvrage de Paul DROULERS, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de juillet chez Mgr d'Astros*, Paris, 1954, 445 p.), devenu évêque de Montpellier en 1835 et amené à ce titre à soutenir l'abbé Soulas dans la fondation des Soeurs gardes-malades de Notre-Dame-Auxiliatrice (cf. à ce sujet infra p. 55).

- Gaston TALBOURDET.- *Pages d'histoire de la JAC dans les Côtes-du-Nord*. Cahier N° 1, 1982, 58 p.

A l'occasion du cinquantenaire de la JAC dans les Côtes-du-Nord, la célébration qui a réuni plus de 500 personnes dans la salle des fêtes de Quintin a incité l'archiviste diocésain à éditer une première plaquette qui présente des témoignages d'anciens jacistes des Côtes-du-Nord: ces témoignages sont regroupés par ordre chronologique; et l'A. esquisse une rétrospective avec la reproduction de quelques documents significatifs. Cette première publication est aussi l'occasion de lancer un appel aux survivants pour qu'ils retrouvent dans leurs souvenirs et dans les papiers qu'ils ont conservés tout ce qui pourrait être utile pour retracer l'histoire de la JAC dans les Côtes-du-Nord. Un appel notamment à qui posséderait les numéros 1 (du 15 septembre 1934), 3 et 4 de la collection de "*La Jeunesse agricole. Fédération des Côtes-du-Nord*". Et un appel particulier aussi aux anciens militants et anciens aumôniers qui seraient susceptibles d'apporter souvenirs et documents pour permettre de reconstituer la vie, qui fut intense, de la fédération des Côtes-du-Nord sous l'occupation: durant cette période, en effet, aucune documentation n'a pu être officiellement engrangée, beaucoup de documents ont été détruits, parfois systématiquement, pour des raisons évidentes; dans ces conditions une toute petite note apparemment insignifiante, si elle est éclairée par le souvenir de celui qui l'avait mise là où elle n'aurait jamais dû aller, peut devenir un jalon très intéressant et susceptible de permettre de retrouver quelque aspect des préparations de la rapide extension du mouvement après 1945....

Par cet effort, l'abbé Talbourdet répond donc à un besoin réel. Et il n'est peut-être pas hors de propos ici de souligner qu'à ce besoin seul un archiviste diocésain pleinement conscient de ses responsabilités propres peut répondre dans le respect des exigences les plus légitimes.

Puisse l'entreprise de l'abbé Talbourdet aboutir pour les Côtes-du-Nord à ce que l'on peut en attendre. Et puisse cette initiative, conjuguée avec tant d'autres similaires, inciter ceux qui n'ont encore rien fait en ce domaine à entreprendre des recherches analogues et à faire ainsi connaître les résultats de leur investigation par des publications de textes!

- Alfred MAUGEAIS.- *La paroisse de Chaudron-en-Mauges à travers les âges.*- Pro manuscrito, 1981, 312 p.

Pour composer cette monographie anecdotique et fervente, l'A. a eu recours aux archives paroissiales, ainsi qu'aux archives communales ou départementales, et - pour la période contemporaine - à des interviews. Ainsi cet ouvrage est-il riche de la mosaïque des documents de première main qu'il rassemble, qu'il présente, qu'il corrige le cas échéant, et qu'il commente parfois. On peut d'autant plus regretter que les références exactes et précises ne soient pas données en chaque cas. A signaler du moins : quelques pages d'histoire locale prises sur le vif : la paroisse sous la Révolution, la naissance du couvent des Dominicaines de Chaudron, les heures de la Séparation, la naissance de l'école libre des filles, la vie paroissiale au XXe s. (la moitié de la population pratique; et en 1954 le curé se plaint qu'il n'y a que 20 personnes à la messe en semaine). Des documents sont aussi donnés en annexes : la liste des curés et vicaires de Chaudron depuis le milieu du XVe s.; celle des syndics et maires depuis 1777; celle des 27 prêtres issus de la paroisse depuis 1750; celle des victimes de la Révolution; des 54 victimes de la guerre de 1914-18 et des 5 victimes de la guerre de 39-45; les chiffres de la population, qui témoignent d'une certaine stabilité pendant 3 siècles, aux environs de 1500 habitants (sauf baisses dues à la Révolution et aux guerres, avec un accroissement notable au début du XIXe s., ensuite diminution progressive aggravée par la 1e guerre, remontée après la 2e guerre mondiale); et un état actuel de la population avec sa répartition professionnelle.

Il y a là toute une base documentaire précieuse.

Chez les religieux

- /Catalogue de l'exposition : / *L'art du XVIIe siècle dans les Carmels de France.* Musée du Petit Palais 17 novembre 1982 - 15 février 1983.- Paris, 1982, 176 p.

Le bulletin XVII (pp. 34-36) avait annoncé l'exposition, organisée par la Ville de Paris avec le concours du Comité pour le IVe centenaire de la mort de sainte Thérèse d'Avila. Et l'article de Gilles Chazal présentait déjà le plan (sur lequel il n'y a donc pas à revenir ici) des salles de cette exposition qui fut inaugurée le 17 novembre dernier. De nombreuses collaborations se sont conjuguées pour la préparation lointaine de cette exposition (notamment par les restaurations qui s'imposaient dans un certain nombre de cas), aussi bien que pour une réalisation technique qui tînt compte du caractère spécifique (origine et destination) des oeuvres présentées. De la sorte, ce n'est pas un auteur, ce n'est pas une école, ce n'est pas une collection que l'on trouvait dans cette exposition du Petit Palais. "Il s'agit, lit-on dans ce catalogue, d'évoquer, grâce aux oeuvres d'art qu'il a suscitées, un groupe humain particulier avec sa mentalité, ses convictions et ses pratiques" (p.9). Etaient en effet rassemblées aussi bien les oeuvres conservées dans des lieux accessibles au public (comme la chapelle), que celles demeurées jusqu'ici très généralement inconnues parce que réalisées pour les locaux conventuels (qui, par suite de cette circonstance, portaient seulement la mention anonyme "collection carmélitaine"). Dans ce catalogue, outre des représentations photographiques et les notices relatives aux oeuvres exposées, quelques textes, généralement, font de ce catalogue, non seulement un guide précieux pour la visite d'une exposition, mais aussi un document de référence pour l'histoire de ce courant thérésien qui manifeste, dans la trame même de l'histoire humaine, l'existence d'une dimension spécifique.

Assurément il est dommage que, dans un ouvrage de cette qualité et sur un tel sujet, on puisse regretter que quelques inscriptions latines aient été un peu malmenées ("misericordia" pour "misericordias" : pp. 43, 45, 46; ou "fructa" pour "fructu" : p. 67) et que le français ou l'orthographe aient parfois pâti (pp. 45, 54, 63, 103, etc.). Mais la qualité et l'intérêt de l'entreprise font souhaiter que d'autres réalisations du même genre puissent avoir lieu avec les oeuvres d'art conservées dans d'autres familles spirituelles.

- Raymond DARRICAU, Bernard PEYROUS, Jean de VIGUERIE.- *Sainte Jeanne Delanoue Servante des pauvres (1666 - 1736). Une page du grand siècle des âmes.*- Chambray-lès-Tours, 1982, 96 p.

A l'occasion de la canonisation de Jeanne Delanoue, cette oeuvre collective aide à retrouver Jeanne Delanoue dans le contexte historique du XVIII^e siècle, dans le difficile contexte économique qui marque ce faubourg de Saumur, dans la proximité du sanctuaire de Notre-Dame-des-Ardilliers, desservi alors par les Oratoriens, et dont la fréquentation est en baisse. Puis, c'est, pour Jeanne, la découverte de Jésus-Christ dans les pauvres, la fondation de la Providence, l'institution d'une congrégation religieuse, l'installation à la maison des Trois-Anges et les premières extensions de la congrégation jusqu'à la mort de celle dont l'itinéraire spirituel - rayonnant de son vivant et après sa mort - aboutira à la canonisation du 31 octobre 1982.

L'originalité de Jeanne Delanoue apparaît : dans les exigences de sa spiritualité - incomprises de son entourage; dans son oeuvre - rendue féconde par sa foi; dans sa congrégation - qui se répand en de petites communautés au service des pauvres des campagnes, isolées du monde extérieur et vivant délibérément dans une rigoureuse pauvreté.

Témoignage sobre et fervent. Ensemble solide et suggestif.

- Adrien DUVAL.- *Un disciple de saint François de Sales, Pierre-Marie Mermier (1790 - 1862), pionnier de la "mission pastorale" en Savoie.*- Annecy, 1982, 285 p.

La composition d'un inventaire des écrits de Pierre Mermier, fondateur des Missionnaires de Saint-François-de-Sales et des Filles de la Croix de Chavanod, a amené le P. Adrien Duval, ancien supérieur général des Missionnaires de Saint-François-de-Sales, devenu archiviste général de sa congrégation, à prendre la mesure de l'abondance de ces écrits et de l'importance d'un certain nombre pour l'histoire et l'esprit des deux congrégations, ainsi que pour l'histoire religieuse de la Savoie au XIX^e siècle.

400 lettres de M. Mermier; 39 carnets; plusieurs Mémoires, rapports, notices, documents pour la préparation des constitutions; et notamment un document intitulé "Utilité d'un corps de missionnaires pour la Savoie. 1830 environ".

De ces documents se dégage l'esprit qui anime l'action missionnaire de ce fondateur. Il s'agit "de combler un vide et de répondre à un besoin de nos pays" : c'est, en effet, pour répondre au besoin d'un apostolat auprès des gens de la campagne que peu à peu naît l'idée d'une congrégation spéciale, que s'ébauche une règle, qu'une maison-mère est établie à Annecy, auprès du protecteur de la congrégation de ceux qui s'appellent "missionnaires de Saint-François-de-Sales". C'est aux exigences de la vie qu'il s'agit de répondre : c'est pour affermir l'oeuvre de renouveau amorcée par les missions, que naît la congrégation féminine des Filles de la Croix de Chavanod; c'est pour répondre à une proposition de la Propagande au diocèse d'Annecy que P. Mermier va à Rome : finalement c'est la province de Visagapatam, dans les Indes Orientales, qui est assignée aux Missionnaires de Saint-François-de-Sales, et c'est ainsi que dans les 17 dernières années de sa vie P. Mermier a envoyé en Inde 26 pères et 5 frères.

En Savoie, 620 missions et retraites paroissiales sont données en 30 ans par les Missionnaires qui sont amenés à prendre aussi en charge plusieurs collèges en Savoie comme en Inde. Dans le même temps, les Filles de la Croix de Chavanod se développent et prennent aussi en charge des écoles.

L'ouvrage du P. Adrien Duval, en faisant revivre l'esprit et les intentions propres du fondateur de sa congrégation, peut non seulement aider son institut à mieux retrouver son patrimoine religieux, mais aussi exprimer ce qu'il y a de vivant et de vivifiant dans des archives religieuses.

- Jeanne de CHARRY, r.s.c.j.-*Histoire des constitutions de la Société du Sacré-Coeur. 1^e partie : La formation de l'institut*, 2^e éd. révisée.- Rome, 1981

vol. I : *Exposé historique.*- LXII + 621 p.

vol. II : *Documents et correspondances.*- VIII + 196 p.

La seconde édition de la 1^e partie de l'*Histoire des constitutions de la Société*

du *Sacré-Coeur*, qui couvre les années 1796 - 1815, n'est pas seulement la reprise d'une étude dont la 1^e édition (cf. Bulletin VII, 36) était déjà épuisée. C'est un texte révisé, dont les qualités de rigueur et d'acribie subsistent, accrues encore par un souci de critique renouvelé et avec un regard aiguisé par le travail effectué pour la 2^e partie de cette étude qui couvre la période 1815 - 1827 (cf. Bulletin XII, 27 - 29). Durant les quinze années qui ont suivi la première consécration des premiers membres de l'institut, Madeleine-Sophie Barat maintient les éléments fondamentaux de cet institut, tout en le dégagant d'exigences monastiques qui pouvaient paraître s'imposer à une époque où les instituts féminins de ce genre n'étaient pas mentionnés dans le droit général de l'Eglise.

Cette seconde édition, qui ne fait pas double emploi avec la première (la comparaison est suggestive), peut projeter avec encore plus de netteté une lumière utile sur le processus suivi par d'autres instituts religieux contemporains de la société du Sacré-Coeur. A signaler aussi : l'enrichissement que présente l'index analytique qui termine le 1^{er} volume; ainsi que le complément qu'apporte la publication des 112 lettres du P. Varin à Mère Barat (cf. supra p. 50).

- /Ouvrage collectif/. - *André Soulas et les Soeurs gardes-malades de Notre-Dame-Auxiliatrice (1808 - 1875)*. Journée d'étude du 28 avril 1982, sous la direction du professeur Gérard Cholvy. - Montpellier, 1982, 103 p.

Il s'agit des actes d'une journée d'étude sur le fondateur de la congrégation, montpelliéraine des Soeurs gardes-malades de Notre-Dame-Auxiliatrice et sur quelques aspects de l'histoire de cette congrégation. Dans son rapport, Gérard Cholvy a situé André Soulas (1808 - 1857), d'une manière très large, dans le diocèse de son temps. La supérieure générale de la congrégation a présenté, d'après les archives qui y sont conservées, la fondatrice (1812 - 1875) et les débuts de la congrégation (1845) jusqu'à sa reconnaissance légale et l'approbation canonique; une autre fondation de l'abbé Soulas, celle des Prêtres adorateurs missionnaires, initialement envisagée pour servir d'appui à la congrégation féminine ("Je vous prépare une pépinière de bons prêtres") n'eut pas le succès escompté. Après la mort du fondateur un procès contre l'évêque, dont l'abbé Joseph Maréchal présente le dossier, perturbe la congrégation. Quant au témoignage du dr Georges Granier, médecin généraliste, sur la vie de la communauté de Clermont-l'Hérault telle qu'il l'a connue, c'est le signe de l'influence de la congrégation jusqu'à une époque toute récente.

Dans sa conclusion, Gérard Cholvy souligne une exigence urgente en histoire religieuse: "Une distance critique, mais non de critique hargneuse, est nécessaire, tout autant que cette sympathie pour le sujet qui fit les grands historiens pour le meilleur de leurs oeuvres".

- Bernard BILLET. - "Aux origines de Dourgne et d'En-Calcat: Que s'est-il passé le 29 janvier 1883?" in *Présence d'En-Calcat*, n° 77, déc. 1982, pp. 3 - 17.

Pour les familles spirituelles issues de Dourgne et d'En-Calcat, la date du 29 janvier 1883 est considérée comme celle de l'"événement-fondateur": c'est le jour où Marie Cronier, future fondatrice de Dourgne, a reçu une "révélation privée" concernant "le plan d'une oeuvre" qu'elle devait réaliser avec dom Romain Banquet, futur fondateur d'En-Calcat. Ce sont les archives de Dourgne et d'En-Calcat qui ont permis la rédaction de ces pages documentaires.

- Soeur Emerance GUERIN. - *Le service apostolique dans la congrégation des Soeurs de Sainte-Marie de Torfou au XIX^e siècle*. Mémoire de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, 1982, V + 81 p. + 20 p. de documents annexes.

Cette recherche veut explicitement s'inscrire dans les exigences de l'aggiornamento post-conciliaire afin d'allier "à la fois un retour continuels aux sources de toute vie chrétienne et à l'inspiration originelle des instituts, et l'adaptation de ceux-ci aux conditions différentes des époques."

L'établissement d'une congrégation de soeurs enseignantes qui soigneraient en

même temps les malades, telle est l'intention du fondateur, l'abbé Charles Foyer (1771-1842). Mais, durant près d'une quinzaine d'années (1823-1836), il éprouve quelques difficultés à réaliser ce projet dans le contexte religieux et ecclésiastique de la région avoisinante; cette situation explique que l'orientation nettement apostolique, voulue par le fondateur, ne s'affirme qu'après des débuts plutôt monastiques. Ensuite, c'est l'arrivée de Mgr Angebault à la tête du diocèse d'Angers, l'année même de la mort du fondateur; or, ce prélat apporte certaines limitations au gouvernement et au développement de la congrégation, ainsi qu'à l'extension de ses oeuvres. C'est avec délicatesse que sont étudiées les différentes difficultés qui ont ainsi jalonné les origines de la congrégation et les problèmes que ces difficultés ont posés à la communauté. D'autres difficultés devaient d'ailleurs marquer aussi la suite de l'histoire de cette congrégation: celles issues de la Séparation et les vicissitudes du XXe siècle jusqu'à l'aggiornamento conciliaire, qui sont enfin sobrement évoquées.

Ensemble suggestif, ne serait-ce que par sa présentation de l'humble réalité journalière d'une fidélité à l'inspiration originelle vécue dans un contexte parfois bien peu favorable.....

Divers =====

- Paul POUPARD.- *La foi catholique.*- Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je ?" n° 2050, 1982, 128 p.

Le président exécutif du Conseil pontifical pour la Culture est, bien sûr, connu de tous les lecteurs du bulletin; et, à plusieurs reprises, ses diverses publications récentes ont été évoquées ici. Dans ce volume, qui prend place dans la collection "Que sais-je ?" des P.U.F., l'A. veut tout simplement présenter, non pas des états d'âme plus ou moins alambiqués, mais tout bonnement la foi catholique: aussi bien aux croyants qu'aux non-croyants. Après avoir rappelé ce qu'est croire, ce qu'exige ("Nous n'avons jamais fini de contempler") et ce qu'implique ("une culture chrétienne") l'intelligence de la foi, ce que requiert la vie de foi (la morale chrétienne, et l'audace de l'espérance), vient une présentation du *Credo* qui exprime la foi de l'Eglise: bref commentaire du Credo de Nicée-Constantinople et, en annexe, la profession de foi proclamée par Paul VI le 30 juin 1968.

Au passage, l'A. évoque la prière familiale - qui se terminait par le *Credo* - dans son enfance angevine; il évoque aussi les efforts, mais ne cache pas les difficultés du mouvement oecuménique contemporain, etc.

A travers toutes ces pages, court le souci de rappeler que la foi catholique est référence normative d'un don reçu de Dieu, et non pas expression malléable de quelque prétention ou de quelque fantasme secrété par l'esprit humain... "En charge du dialogue de l'Eglise avec les non-croyants", l'A. ne saurait laisser prendre des vessies pour des lanternes! Pour simple que soit le propos, est-il si inutile et si dépourvu d'actualité ?

- Paul POUPARD.- *Le concile Vatican II.*- Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je ?" n° 2066, 1983, 106 p.

Cette présentation synthétique et claire des différents documents de Vatican II est conçue d'une manière didactique, quant à l'ordre adopté (et c'est déjà significatif) et quant à l'intitulé des chapitres successifs: l'Eglise, les sources de la foi, la prière et la liturgie de l'Eglise, les évêques, les prêtres, les religieux, l'éducation chrétienne et l'apostolat des laïcs, l'apostolat missionnaire, l'oecuménisme, les religions non-chrétiennes et les non-croyants, l'Eglise et le monde, la liberté religieuse; en conclusion: le Concile vingt ans après. Pour chaque chapitre: une présentation de la constitution, du décret, ou de la déclaration, un résumé et parfois quelques citations significatives. Il suffirait de lire attentivement le chapitre sur la liberté religieuse pour mesurer combien ce petit manuel peut être appelé à rendre service à ceux qui par-delà des interprétations sectaires souhaiteraient être introduits à l'intelligence des documents conciliaires, non pas par ce que chacun prétend faire dire au concile, mais tout bonnement et plus honnêtement par ce que le concile a voulu enseigner, déclarer ou décréter.

- Cardinal Alexandre RENARD.- *Paradoxes de l'Évangile et vitalité de l'Église*. Vingt ans après Vatican II.- Editions S.O.S., 1982, 144 p.

Il y a des livres qu'on n'écrit peut-être qu'à l'approche des quatre-vingts ans : lorsqu'on n'est plus en charge directe d'action et de responsabilités, et qu'on rassemble son expérience. Ce genre de témoignage est à recueillir précieusement pour l'histoire. Le personnage qui détenait un pouvoir laisse alors transparaître la personne. Le service qu'il rend ainsi n'est pas seulement autobiographique; c'est davantage encore d'être sur le chemin de ses frères humains, un compagnon d'humanité. Un évêque en retraite, un cardinal qui pourrait encore participer à un conclave, reste un pasteur capable de témoigner de l'Évangile de Jésus-Christ qui fut la passion de sa vie. Et cela, c'est un fait qu'il y a lieu de recueillir. Le témoignage du cardinal Renard pourrait se résumer ainsi : c'est en entrant pleinement dans le jeu des apparentes antinomies, les "paradoxes" de l'Évangile - sans esprit partisan, sans choisir un aspect contre l'autre, mais en les réconciliant existentiellement - qu'on entre aussi dans le jeu de la "vitalité de l'Église"; car l'Église, c'est d'âge en âge l'Évangile qui continue sur le chemin des hommes.....

- François MISSODÉ.- *Les systèmes de pensée négro-africains devant les philosophies de l'Europe occidentale*. Thèse de 3e cycle. Paris I. Philosophie, 1979, 371 p. polyc.

En 1976, l'A. avait présenté à Paris I un mémoire de maîtrise en philosophie sur *Le choc de la décolonisation*. C'est donc dans la même ligne de recherche que François Missodé, du clergé de Lomé (en poste à Akpalimé), a envisagé et réalisé son 3e cycle en cette heure de mutation que vit actuellement l'Afrique.

C'est ainsi qu'il commence par s'efforcer de retrouver et de mettre en lumière (ce qui s'avère d'autant plus difficile qu'il s'agit de traditions orales) les principes philosophiques (véhiculés mais non conceptualisés, ce qui constitue une nouvelle difficulté pour les appréhender) propres aux systèmes de pensée négro-africains (même s'il s'agit plutôt d'un faisceau de croyances traditionnelles et seulement vécues, qu'il est nécessaire de décrypter avec autant de finesse que de rigueur). La comparaison qu'en institue l'A. avec les systèmes de philosophie européens (en remontant jusqu'à Aristote et même aux pré-socratiques) met sur la voie d'une meilleure estimation de la complémentarité qu'il y a lieu d'envisager. Car le rêve de retrouver une "Afrique précoloniale" est aussi vain que de se cramponner à l'image d'une "Afrique révoltée" ou "déboussolée". Il y a une réalité inscrite dans l'histoire et qu'il ne saurait être question de nier - ne serait-ce que par exigence d'un élémentaire réalisme - : plus encore peut-être que l'Islam, le christianisme et le fait colonial ont marqué l'Afrique, en l'ouvrant à l'universel et en unifiant le grand Continent noir. Sans doute l'Afrique nouvelle ne saurait-elle déjà définir son identité propre; mais sa fidélité au passé ne sera féconde qu'en l'assumant dans sa totalité et en étant orientée vers l'avenir; en outre, cette quête de son identité ne saurait "annihiler la quête de l'ouverture qui caractérise aussi l'histoire de l'Afrique."

Il convient de saluer dans ce travail l'effort de lucidité et de courage dans l'analyse, l'effort d'honnêteté dans l'exposé, la note de modestie dans les conclusions. Cet effort ne peut que servir une meilleure compréhension réciproque des cultures. Peut-on ajouter qu'à de certains moments on est pris à se demander si cette démarche et cette réflexion n'illustrent pas l'adage : "Robur pacis veritas" ?

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 54 rue de Varenne - 75007 Paris - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 19

Mars 1983

SOMMAIRE

	Pages
- <u>Editorial</u> , par Charles MOLETTE	1
- <u>Le Cardinal Antonio Samoré</u> , Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise romaine, par Charles MOLETTE	4
- Homélie du Saint-Père aux obsèques du Cardinal Samoré	6
- <u>Archives centrales</u>	
* Où en est le Centre national des archives de l'Eglise de France ? par P. SOURISSEAU	9
* Les archives du Congrès eucharistique international (1981) par J. MAUZAIZE	16
- <u>Dans les diocèses</u>	
* En Tarentaise : Un patrimoine à sauver, par M. HUDRY	21
* Les archives du diocèse d'Agen : Notes de l'archiviste diocésain, par l'abbé Michel LAZARE	24
* Une enquête sur l'histoire des évêques d'Angers (16e - 18e s.) par Jean de VIGUERIE	25
- <u>Dans les sanctuaires</u>	
* Les archives du sanctuaire de N.D. de Montligeon, par le chanoine Pierre FLAMENT	31
- <u>Chez les Religieux</u>	
* Les Archives des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul et les origines de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, par Georges-Albert BOISSINOT	32
* Transfert des archives spiritaines à Chevilly-Larue, par Bernard NOËL	34
* A l'occasion de la canonisation de Marguerite Bourgeoys : Dépôt d'archi- ves de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal	38
- <u>A l'étranger</u>	
* Les archives du Collège des Irlandais à Paris, par Kevin KENNEDY	43
- <u>Servata tradere viva</u> : Jean BLANCHOT, Soeur Thérèse-Marguerite DEBOFFE	46
- <u>Bibliographie</u>	47

ERRATUM

Une erreur de pagination s'est glissée dans ce Bulletin :

Pour la première page de la Bibliographie, lire 47 et non 43
 pour la deuxième page " 48 " 44